

Objet : Avis d'Appel d'Offres
Invitation à soumissionner pour un Appel d'Offres Ouvert
Nom du Projet : TAMHEEN II
N° du Projet : 83480641
Pays : Maroc
N° CoSoft :83480641

Coopération allemande au développement
Bureau de la GIZ au Maroc

29, Rue d'Alger
10 001, Rabat, Maroc
Adresse postale : BP 433, 10 020, Rabat R.P. Maroc
T +212 537 20 45 17/18
F +212 537 20 45 19
E giz-maroc@giz.de
I www.giz.de/maroc

Mesdames, Messieurs,

La GIZ – Deutsche Gesellschaft für internationale Zusammenarbeit – Coopération allemande au développement, est un prestataire de services de coopération internationale actif au niveau mondial, présent au Maroc depuis 1975. Avec ses partenaires, elle met au point des solutions efficaces qui ouvrent des perspectives aux populations et améliorent durablement leurs conditions de vie.

Votre référence :
Notre référence :

Les gouvernements Marocain et Allemand ont défini des secteurs prioritaires dans la politique de coopération qui constituent la base des différents programmes et projets : Gouvernance, énergies renouvelables, environnement et changement climatique, gestion des ressources en eau ainsi que le développement économique durable.

Deutsche Gesellschaft für
Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Sièges de la société :
Bonn et Eschborn, Allemagne

Friedrich-Ebert-Allee 32 + 36
53113 Bonn, Allemagne
T +49 228 44 60-0
F +49 228 44 60-17 66

Dans le cadre de la coopération maroco-allemande, le Bureau GIZ à Rabat lance un appel d'offres sous le N° **83480641** ayant pour objet « **Mise en œuvre et animation de deux centres de stages inter-entreprises en TIC à Rabat-Salé (lot 1) et à Casablanca (lot 2)** » pour le Projet TAMHEEN II.

Dag-Hammarskjöld-Weg 1 - 5
65760 Eschborn, Allemagne
T +49 61 96 79-0
F +49 61 96 79-11 15

E info@giz.de
I www.giz.de

Tribunal d'instance (Amtsgericht)
Bonn, Allemagne
N° d'immatriculation au registre du commerce :
HRB 18384
Tribunal d'instance (Amtsgericht)
Frankfurt-sur-le-Main, Allemagne
N° d'immatriculation au registre du commerce :
HRB 12394
N° d'identification TVA : DE 113891176
N° d'identification fiscale : 040 250 56973

Président du conseil de surveillance
Jochen Flasbarth, Secrétaire d'État

Directoire
Thorsten Schäfer-Gümbel
(Président du directoire)
Ingrid-Gabriela Hoven
(Vice-présidente du directoire)
Anna Sophie Herken

Si vous êtes intéressés par la mise en œuvre des tâches selon le dossier d'appel d'offres en annexe, veuillez nous envoyer votre offre sous format PDF, et uniquement à l'adresse mail suivante : **MA_Quotation@giz.de**, au plus tard le **23/01/2025**.

Merci de noter que le trait d'union entre le MA et Quotation est celui de dessous de ligne (tiret du bas _) et non celui sur la ligne -)


Commerzbank AG Frankfurt am Main
BIC (SWIFT): COBADEFFXXX
IBAN: DE45 5004 0000 0588 9555 00

Votre offre devra nous être soumise en **deux e-mails séparés** :

Un 1^{er} e-mail contenant votre offre technique et dossier administratif en un seul fichier pdf, intitulé en **objet** :
83480641_Offre Technique et Dossier Administratif_Nom de votre société.pdf

Le dossier administratif doit contenir les documents suivants :

- Les statuts ;
- Le justificatif d'inscription au registre de commerce « modèle 7 ou modèle J » datant de moins de 3 mois ;

P: 
HL

- L'attestation du chiffre d'affaires déclaré des 3 dernières années « modèle AAC241B-16I » délivrée par la DGI ;
- L'attestation des salariés déclarés au 31 décembre de l'année précédente « Réf : 212-3-45 » délivrée par la CNSS ;
- Les attestations de référence d'un volume minimum de 400 000 dirhams, d'au moins 1 projet de référence dans le domaine d'accompagnement en stage et mise en œuvre des formations d'appui et de renforcement informatique au cours des 3 dernières années ; (pour chaque lot)
- La déclaration d'éligibilité et d'aptitude remplie cachetée et signée par le soumissionnaire.

ET

Un 2^{ème} e-mail contenant votre offre financière signée et cachetée avec l'entête de votre société, intitulé en **objet** :

83480641_Offre Financière_ Nom de votre société.pdf

Veillez noter que les offres techniques et dossiers administratifs d'une taille supérieure à 30 Mo ne peuvent pas être reçues par e-mail. Si votre offre atteint ou dépasse cette taille, nous vous remercions de l'envoyer :

- ✓ Soit via **Filetransfer** (<https://filetransfer.giz.de>) en mentionnant le code de téléchargement dans votre e-mail de soumission. Pour des raisons de sécurité, seules les offres envoyées via **Filetransfer** seront acceptées. Les offres envoyées via d'autres outils de partage de données seront rejetées.

Ou

- ✓ Sur **deux/plusieurs e-mails différents**.

Pour ce faire nous vous prions de mentionner dans l'objet de l'e-mail le N° de consultation avec offre technique 1^{ère} partie puis sur un autre e-mail offre technique 2^{ème} partie etc.

Ex : AO N° **83480641** offre technique et dossier administratif 1^{ère} partie

Ex : AO N° **83480641** offre technique et dossier administratif 2^{ème} partie

- Toute offre ne respectant pas strictement les directives ci-dessus concernant la composition de l'offre, l'intitulé en objet des e-mails, ou envoyée à une autre adresse mail, ou envoyée sous un autre format ne sera pas acceptée.
- Le soumissionnaire doit proposer un seul CV pour chaque profil demandé conformément aux Tdrs et au schéma d'évaluation de la partie technique des offres.
- Aucune description de l'équipe d'appui (backstopping) n'est requise. Si le soumissionnaire propose une équipe d'appui dans la note méthodologique, celle-ci ne fera pas l'objet d'évaluation. Elle ne doit pas figurer dans l'offre financière. Les CV de cette équipe ne doivent être fournis que si requis au niveau des Tdrs et schéma d'évaluation de la partie technique des offres.
- Tout CV additionnel non demandé dans les TdRs constituera un motif de rejet de l'offre du soumissionnaire.

- Quand il s'agit d'un pool d'experts, le nombre minimum / maximum d'experts demandé doit être respecté (Optionnel si le pool est demandé dans les TdRs) »

Des questions techniques, de procédure ou commerciales relatives à cette consultation, sont à adresser uniquement sous forme écrite seulement à l'adresse mail suivante : **MA_Quotation@giz.de** , avec la mention obligatoire « **83480641_Demande de complément d'information** » dans la rubrique **objet** de l'e-mail, ce au plus tard le 09/01/2025.

Les offres reçues seront évaluées par la GIZ en fonction de leur contenu technique (voir tableau d'évaluation technique, en annexe) et de leur prix.

Les soumissionnaires seront notés en premier sur la qualité de leurs offres techniques. Seuls les soumissionnaires qui recevront un pourcentage de 50% ou plus / 100% pour leurs offres techniques seront considérés pour le dépouillement des offres financières.

Les offres financières ne seront consultées que lorsque l'évaluation technique est terminée. Les évaluateurs n'auront pas accès aux propositions financières avant la fin de l'évaluation technique.

Le soumissionnaire retenu sera notifié et les autres soumissionnaires recevront un e-mail de regret.

Veuillez noter que :

- (a) cet appel d'offres n'est pas destiné aux groupements d'entreprises ;
- (b) les dépenses afférentes à la mise au point des propositions ne constituent pas un coût direct de la soumission et à ce titre, ne sont pas remboursables ;
- (c) la GIZ-Maroc n'est pas tenue d'accepter l'une des quelconques propositions qui auront été soumises ;
- (d) l'offre doit respecter les conditions générales du contrat (« AVB local », en annexe). En cas d'attribution du marché, celles-ci deviendront partie intégrante du contrat. Les conditions générales du soumissionnaire ne sont pas applicables.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Rabat, le 02/01/2025



Le Service « Achats et Contrats » du Bureau de la GIZ au Maroc

Annexe :

Dossier d'Appel d'Offres

1. Conventions particulières
2. Conditions générales
3. Déclaration d'éligibilité et d'aptitude lot 1
4. Déclaration d'éligibilité et d'aptitude lot 2
5. Termes de référence
6. Schéma d'évaluation technique lot 1
7. Schéma d'évaluation technique lot 2

2
P: M

**Annexe 1 :
Conventions Particulières**

N° du contrat : 83480641
Projet : TAMHEEN II
N° du projet : 20.2077.4-001.00
Nom du contractant :

Coopération allemande au développement
Bureau de la GIZ au Maroc

29, Rue d'Alger
10 001, Rabat, Maroc
Adresse postale : BP 433, 10 020, Rabat R.P. Maroc
T +212 537 20 45 17/18
F +212 537 20 45 19
E giz-maroc@giz.de
I www.giz.de/maroc

Votre référence :
Notre référence :

1. Termes de référence

Les termes de référence de la mission (TdR), annexe 4, font partie intégrante de ce contrat.

2. Facturation et paiement

Le paiement est échu selon les dispositions de Art. 3.3.1 des conditions générales. La facture doit être soumise en bonne et due forme accompagnée des justificatifs suivants :

- L'attestation de réception des prestations signée par le chef de la mission
- Time sheet signée par le chef de la mission (les time sheets doivent refléter exactement l'activité du contractant)

Le projet s'engage à fournir une attestation d'exonération de TVA. Pour l'obtenir, le Bureau d'études fournira une facture pro forma sur le montant total en MAD et en Hors Taxe sur la Valeur Ajoutée (HTVA). L'ensemble des retenues seront appliquées conformément aux obligations légales marocaines.

Deutsche Gesellschaft für
Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Sièges de la société :
Bonn et Eschborn, Allemagne

Friedrich-Ebert-Allee 32 + 36
53113 Bonn, Allemagne
T +49 228 44 60-0
F +49 228 44 60-17 66

Dag-Hammarskjöld-Weg 1 - 5
65760 Eschborn, Allemagne
T +49 61 96 79-0
F +49 61 96 79-11 15

E info@giz.de
I www.giz.de

Tribunal d'instance (Amtsgericht)
Bonn, Allemagne
N° d'immatriculation au registre du commerce :
HRB 18384
Tribunal d'instance (Amtsgericht)
Frankfurt-sur-le-Main, Allemagne
N° d'immatriculation au registre du commerce :
HRB 12394
N° d'identification TVA : DE 113891176
N° d'identification fiscale : 040 250 56973

Président du conseil de surveillance
Jochen Flasbarth, Secrétaire d'État

Directoire
Thorsten Schäfer-Gümbel
(Président du directoire)
Ingrid-Gabriela Hoven
(Vice-présidente du directoire)
Anna Sophie Herken

Commerzbank AG Frankfurt am Main
BIC (SWIFT): COBADEFFXXX
IBAN: DE45 5004 0000 0588 9555 00

h

Pi HL

Conditions générales (conditions générales locales) relatives à la fourniture de services et d'ouvrages pour le compte de la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH au Maroc

1. Règles générales applicables à la fourniture de prestations

1.1. Droit applicable et juridiction compétente

Le droit applicable au contrat est le droit du *Maroc*. Les conditions générales d'affaires ou de paiement du contractant ne sont pas applicables. La juridiction compétente est celle du Tribunal de première instance à Rabat. La GIZ peut également assigner le contractant auprès du tribunal compétent pour le domicile et/ou le siège du contractant ou le lieu de résidence habituel du contractant.

1.2 Forme

Sauf dispositions contraires des parties au contrat et à moins que des prescriptions légales ne prévoient une forme plus stricte, le contrat et les modifications ou avenants au contrat ainsi que toutes les communications importantes requièrent la forme écrite.

1.3 Qualité des prestations

Les prestations à fournir doivent être conformes à l'état et aux règles reconnus de la science et de la technique de même qu'au cahier des charges. Elles doivent être d'une excellente qualité.

1.4 Conditions d'ensemble et durabilité

1.4.1 Respect de la législation

Lors de l'exécution de ses prestations, le contractant doit respecter toutes les dispositions légales, réglementaires et administratives pertinentes, y compris les prescriptions fiscales.

1.4.2 Normes environnementales et sociales, droits humains

Le contractant réalise ses prestations dans le respect du droit environnemental national et international en vigueur, minimise les émissions de gaz à effet de serre et évite toute action susceptible d'accroître la vulnérabilité de la population et/ou des écosystèmes.

Le respect des droits humains, la protection de l'enfance, la prévention des actes de violence, d'exploitation et d'abus de quelque nature que ce soit, l'absence de toute discrimination, notamment fondée sur l'origine, l'appartenance ethnique, la religion, l'âge, l'identité de genre, l'orientation sexuelle ou le handicap, ainsi que la promotion de l'égalité de droits pour tous les genres doivent être garantis par le contractant lors de l'exécution de ses prestations conformément aux normes internationales et aux traités multilatéraux, notamment les accords internationaux relatifs aux droits humains.

Le contractant prend des mesures appropriées en vue de prévenir le harcèlement sexuel dans le cadre professionnel et s'abstient de toute incitation à la violence ou à la haine ainsi que de toute discrimination sans justification objective envers des personnes ou groupes de personnes.

1.4.3 Normes en matière de travail

Dans le cadre de l'exécution du marché, le contractant est tenu de respecter les principes et droits fondamentaux au travail énoncés dans la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) du 18/06/1998 (liberté d'association, droit de négociation collective, élimination de toutes formes de travail forcé ou obligatoire, abolition effective du travail des enfants et élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession).

Le contractant est en particulier tenu, dans le cadre de l'exécution du marché, de respecter les directives par lesquelles les conventions fondamentales de l'OIT (conventions n° 29, n° 87, n° 98, n° 100, n° 105, n° 111, n° 138 et n° 182) ont été transposées dans le droit du Maroc. Si le Maroc n'a pas ratifié ou n'a pas transposé dans le droit national une ou plusieurs de ces normes fondamentales, le contractant doit respecter les directives du Maroc qui poursuivent la même finalité que les normes fondamentales de l'OIT.

1.4.4 Prévention des résultats négatifs non intentionnels dans le cadre de l'exécution du contrat

Le contractant est tenu de fournir ses prestations en s'efforçant, par la mise en œuvre de mesures d'atténuation clairement imputables, d'éviter ou de minimiser les résultats négatifs non intentionnels sur l'environnement, la protection du climat, l'adaptation au changement climatique, les droits humains, les contextes fragiles ou marqués par les conflits et la violence, et l'égalité de genre. En parallèle, le contractant s'engage à exploiter au maximum les potentiels de promotion de l'égalité de genre.

1.4.5 Conséquences en cas de manquements

Si le contractant manque à l'une des obligations mentionnées au point 1.4 et que la GIZ résilie le contrat pour cette raison, la résiliation sera imputable au contractant.

1.5 Intégrité

1.5.1 Conflit d'intérêts

Le contractant s'interdit d'entrer dans tout conflit d'intérêts en rapport avec le contrat. Un conflit d'intérêts peut notamment résulter d'intérêts économiques, d'affinités politiques ou d'attaches nationales, de relations familiales ou amicales ou d'autres liens ou intérêts. Le contractant s'engage en particulier :

- (a) à ne pas accepter de la part de tiers de rémunération supplémentaire en rapport avec le marché ;
- (b) sauf accord préalable de la GIZ, à ne pas accepter, pendant la durée du contrat, d'autres missions susceptibles de le mettre en situation de conflit d'intérêts en raison de la nature même de la mission ou de ses liens personnels ou professionnels avec un tiers ;
- (c) sauf autorisation écrite préalable avec signature de la GIZ, à ne pas conclure de contrats en lien avec le marché avec

d
P; M

des personnes physiques ou morales avec lesquelles il entretient des relations personnelles ou professionnelles.

Le contractant s'engage à informer sans délai la GIZ de tout élément constituant un conflit d'intérêts ou susceptible d'engendrer un conflit d'intérêts et à convenir avec elle de ce qu'il y a lieu de faire. Si les parties ne peuvent se mettre d'accord et que la GIZ résilie le contrat, cette résiliation sera imputable au contractant.

1.5.2 Code d'intégrité

Le contractant s'interdit, que ce soit de manière directe ou par le biais de tiers, d'offrir, de consentir, d'accepter ou de chercher à obtenir, pour lui-même ou pour des tiers, des présents ou des avantages dans le cadre de l'attribution et/ou de l'exécution du contrat. Cette disposition s'applique également aux primes de célérité.

Le contractant s'interdit de passer avec une ou plusieurs autres entreprises des ententes entravant la concurrence.

Toute forme de corruption est à proscrire. Le contractant s'engage à prendre des mesures appropriées et adaptées en vue de prévenir et de lutter contre la corruption. Il est tenu, en outre, de signaler sans délai au système de signalement de la GIZ les cas confirmés ainsi que les cas fortement suspects de corruption et/ou de délits d'atteinte aux biens, tels que la fraude, le détournement frauduleux ou l'abus de confiance, en rapport avec l'exécution du marché. Le système de signalement est accessible via le [portail de signalement](#), le-la conseiller-ère en matière d'intégrité de la GIZ via integrity-mailbox@giz.de, ou le médiateur externe via ombudsmann@ra-js.de => www.giz.de/en • About GIZ • Compliance • Whistleblowing.

1.5.3 Conséquences en cas de manquements

Si le contractant passe outre l'une des interdictions ou obligations citées au point 1.5 et que la GIZ résilie le contrat pour cette raison, la résiliation sera imputable au contractant. Dans le cas de violation d'une des obligations résultant des dispositions stipulées au point 1.5, la GIZ peut, dans la mesure où cela est approprié, exclure le contractant pour une durée déterminée d'appels d'offres futurs.

1.6 Confidentialité

Le contractant est tenu de garder confidentielles, pendant et après la durée du contrat, toutes les données et autres informations en rapport avec le marché (documents qui lui ont été transmis ou informations échangées avec lui, par exemple), dont lui et ses collaborateurs-rice-s auront eu connaissance lors de l'exécution du marché. Cette disposition s'applique également lorsque ces documents ou informations n'ont pas été expressément signalés comme secrets ou confidentiels.

Le contractant n'est pas autorisé à divulguer à des tiers des documents et résultats de travail de quelque nature que ce soit, en particulier des rapports, à moins que la GIZ ne lui ait préalablement signifié son accord par écrit. Le commettant/client de la GIZ fait également partie des tiers au sens de la présente disposition. Le contractant ne doit pas non plus utiliser ces données et informations à des fins personnelles.

1.7 Autorisation de publication par la GIZ

Toute publication sur l'activité du contractant dans le cadre du projet requiert l'autorisation préalable de la GIZ sous forme

écrite avec signature. Une description succincte du marché et du cadre d'activité du contractant à des fins de relations publiques n'est cependant pas soumise à cette procédure d'autorisation préalable. La description succincte consiste à indiquer l'objet du marché et ses principaux résultats. Le contractant doit, dans tous les cas, exprimer sous une forme appropriée qu'il effectue sa mission pour le compte de la GIZ et mentionner le commettant/client de la GIZ et, le cas échéant, d'autres financeurs.

1.8 Prise en compte de la charte graphique de la GIZ

Lors de la conception de matériels relatifs au marché destinés à des tiers (p. ex. cartes de visite, papiers à en-tête, courriels, publications, présentations), il y a lieu de tenir compte des instructions de la GIZ. La conception doit, en outre, faire l'objet d'une concertation avec la GIZ et l'institution partenaire responsable.

1.9 Droits de jouissance/documents sur les résultats de la mission

1.9.1 Principe

Sauf stipulation contraire dans les documents contractuels, le contractant concède à la GIZ l'intégralité des droits transférables de protection et de propriété sur ses résultats de travail. Si les résultats de travail sont protégés par des droits d'auteur ou par d'autres droits de protection non transférables, le contractant concède à la GIZ un droit d'usage irrévocable et exclusif, illimité quant à la durée, au contenu et au lieu, sur l'ensemble des résultats de travail ; ce droit d'usage inclut une exploitation commerciale, même hors du cadre de l'action concernée. En outre, l'auteur renonce expressément à son droit à la mention de son nom.

1.9.2 Résultats de travail

Les résultats de travail mentionnés au point 1.9.1 comprennent tous les biens corporels et incorporels créés ou acquis dans le contexte de l'exécution du contrat, en particulier les études, avant-projets, matériels de documentation, articles, informations, illustrations, dessins et croquis, calculs, plans, photographies, matériels, films négatifs, fichiers image et autres représentations figuratives. Les résultats de travail comprennent également les programmes informatiques que le contractant élabore, adapte, acquiert ou met à disposition dans le cadre de l'exécution du contrat.

1.9.3 Portée des droits d'usage

Les droits d'usage concédés à la GIZ comprennent un droit d'exploitation des résultats de travail, illimité quant à la durée, au contenu et au lieu. La GIZ est en outre autorisée à transférer à des tiers les droits d'usage qui lui ont été concédés ou à concéder à des tiers des droits d'usage simples.

1.9.4 Absence de droit de tiers

Le contractant garantit que les résultats de travail sont exempts de droits de propriété intellectuelle ou d'autres droits de tiers susceptibles de restreindre l'exploitation telle qu'elle est décrite au point 1.9.3. Le contractant libère la GIZ de toute prétention que des tiers pourraient faire valoir du fait de l'octroi ou de l'exercice des droits d'usage visés au point 3.1, et l'indemnise de tous les frais engagés pour la défense de ces droits.

1.9.5 Indemnisation

La rémunération contractuelle convenue couvre également la concession des droits d'usage.

1.10 Protection des données

Dans le cadre du marché, la GIZ traite les données à caractère personnel uniquement dans le respect du Règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'Union européenne et d'autres dispositions applicables en matière de protection des données. Ces données sont enregistrées et traitées par la GIZ dans la mesure où cela est nécessaire pour l'exécution du contrat. Le contractant a le droit de consulter, effacer ou rectifier ces données et peut s'adresser à la GIZ (datenschutzbeauftragter@giz.de) ou aux autorités publiques compétentes pour faire respecter ses droits.

Le contractant respecte les dispositions applicables en matière de protection des données et exige leur respect de la part de ses collaborateurs.

Le contractant garantit que les données transmises à la GIZ sont traitées de manière conforme aux directives en vigueur en matière de protection des données et qu'elles sont libres de droits de tiers susceptibles de s'opposer à l'utilisation de ces données dans le cadre du contrat. Le contractant libère la GIZ de toute réclamation pour violation des règles relatives à la protection des données et lui rembourse tous les frais occasionnés dans ce contexte par des mesures de défense juridique ou du fait de sanctions imposées par des organismes publics.

Dans la mesure où le droit applicable en matière de protection des données contient des principes spécifiques s'appliquant obligatoirement à la fourniture des prestations (p. ex. le respect de la mise en œuvre d'exigences techniques destinées à assurer la protection des données dès la conception technique et par défaut), le contractant accordera une importance particulière à la mise en œuvre pratique de ces principes.

Dans la mesure où le contractant traite pour la GIZ des données à caractère personnel au sens de l'art. 28 du RGPD, ce traitement s'effectue sur la base d'un accord *ad hoc*.

1.11 Lutte contre le financement du terrorisme et respect des embargos

Le contractant ne met à la disposition de tiers figurant sur une liste de sanctions des Nations unies et/ou de l'Union européenne aucun moyen financier ni d'autres ressources économiques, ni de manière directe ni de manière indirecte.

Le contractant n'est autorisé, dans le cadre de l'exécution du contrat, à nouer et/ou à entretenir des relations contractuelles ou des relations d'affaires qu'avec des tiers fiables qui ne sont pas frappés d'une interdiction légale de nouer de telles relations.

Il respecte en outre, dans le cadre de l'exécution du contrat, les embargos et autres restrictions commerciales imposées par les Nations unies, l'Union européenne ou la République fédérale d'Allemagne.

Le contractant informe la GIZ immédiatement et de sa propre initiative de toute inscription du contractant, d'un membre de ses organes de direction, de ses organes d'administration, de ses associés et/ou de son personnel sur une liste de sanctions des Nations unies ou de l'Union européenne. La même disposition s'applique lorsque le contractant prend connaissance d'un événement conduisant à l'inscription sur une telle liste.

Le contractant informe la GIZ immédiatement et de sa propre initiative de la violation de l'une des dispositions du présent point 1.11. Les droits de la GIZ stipulés aux points 5 et 6 restent inchangés.

1.12 Respect des accords concernant le projet

Le contractant s'engage à respecter les accords de droit international conclus entre la République fédérale d'Allemagne et le pays d'intervention ainsi que, le cas échéant, la convention d'exécution signée pour le projet entre la structure de mise en œuvre du projet et la GIZ.

2. Fourniture de prestations par le contractant

2.1 Déploiement d'expert-e-s

Le contractant garantit que lui-même et, le cas échéant, les expert-e-s qu'il met en place possèdent les qualifications personnelles et professionnelles requises pour mener à bien les tâches qui leur incombent.

Le contractant s'assure que les expert-e-s auquel-le-s il fait appel respectent les dispositions pertinentes du contrat.

2.2 Mesures de protection, état de santé requis et assurances nécessaires

Il incombe au contractant de s'assurer que lui-même et les expert-e-s auquel-le-s il fait appel ont l'état de santé requis pour le pays d'intervention. Il doit notamment veiller à ce que les vaccinations nécessaires soient effectuées. Il doit contracter les assurances nécessaires avec une couverture suffisante (en particulier les assurances maladie, accident et rapatriement). À la demande de la GIZ, le contractant doit apporter la preuve qu'il a respecté ses obligations en la matière.

Toute responsabilité de la GIZ au titre des dommages matériels, de la maladie, des dommages corporels ou du décès du contractant ou de ses collaborateurs affecté-e-s au projet, ou des conséquences afférentes est exclue.

2.3 Coopération avec d'autres institutions

Le contractant et les expert-e-s qu'il déploie s'engagent à coopérer avec la représentation diplomatique allemande à l'étranger, avec les experts-e-s travaillant dans le pays d'intervention et avec les représentant-e-s de la République fédérale d'Allemagne en mission dans le pays d'intervention, de même qu'avec les représentant-e-s et expert-e-s d'organisations multilatérales ou autres, dans la mesure où cela présente un intérêt pour l'exécution des prestations.

2.4 Force majeure

Un cas dit de « force majeure » est un événement inéluctable (catastrophe naturelle, apparition de maladies ou d'épidémies, troubles civils graves, guerre ou actes de terrorisme, par exemple), qui est imprévisible malgré le discernement et l'expérience, qui ne peut être empêché ou neutralisé en déployant des moyens économiquement acceptables et la plus grande diligence et qui empêche une des parties d'exécuter les prestations contractuelles. Dans la mesure où un événement provient de la sphère de l'une des parties, il ne constitue pas un cas de force majeure.

d
P: M

En cas de force majeure, les obligations contractuelles, dans la mesure où elles sont affectées par l'événement concerné, sont suspendues aussi longtemps que persiste l'impossibilité d'exécution due à cette situation, à condition que l'une des parties en informe l'autre sans retard fautif après la survenance de la force majeure. Dans ce cas, le contractant est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires pour réduire autant que possible les frais causés par la force majeure et de les documenter.

Si la fourniture des prestations est définitivement impossible pour cause de force majeure ou si l'événement de force majeure dure plus de trois mois, les deux parties contractantes ont le droit de résilier le contrat sans autre préavis. Le droit de la GIZ à résilier le contrat en vertu du point 10 n'en est pas affecté.

En cas d'interruption ou de résiliation pour cause de force majeure, les prestations fournies ainsi que tous les frais prouvés, nécessaires et inévitables du contractant sont à facturer aux prix du contrat. La GIZ peut refuser de rembourser les frais conformément à la présente disposition si le contractant prouve ou documente ses dépenses et les mesures qu'il a prises pour les réduire de manière insuffisante ou s'il tarde à le faire sans motif valable. Le remboursement des frais engagés après deux mois à compter du début de l'interruption est exclu.

Si, avec l'accord de la GIZ, l'activité est poursuivie dans un lieu autre que le lieu d'intervention pour cause de force majeure, le taux d'honoraires convenu par contrat continue d'être payé. Les autres postes de rémunération continuent d'être payés à hauteur du montant convenu au contrat pendant trois mois maximum dans la mesure où les coûts ne sont pas évités ou ne sont pas évitables ou que les ressources ne sont pas utilisées à d'autres fins.

2.5 Obligations de rapports et d'information

2.5.1 Obligation de rapports

Le contractant soumet dans les délais à la GIZ les rapports dont la nature et la périodicité de remise sont précisés dans les documents contractuels, et ce dans la langue, la forme et au format prescrits. Sauf stipulation contraire du contrat, le contractant rédige les rapports en anglais et les envoie à la GIZ par voie électronique (dans un format compatible avec MS Word et au format PDF).

Les frais afférents à la rédaction des rapports doivent être intégrés aux tarifs d'honoraires des expert-e-s ; ils ne sont pas remboursés séparément.

2.5.2 Obligation pour le contractant d'informer la GIZ de l'avancement du marché

La GIZ peut à tout moment vérifier l'état d'avancement et les résultats de l'exécution du marché, ce qui inclut la comptabilité afférente au projet et les comptes spéciaux ouverts pour le projet. Le contractant est tenu de mettre à sa disposition les documents nécessaires et de lui communiquer les renseignements requis. À la demande de la GIZ, le contractant doit renseigner d'autres entités ou des personnes ou organisations mandatées par la GIZ et permettre les contrôles demandés. Dans le cas d'un tel contrôle, le contractant s'engage à coopérer de façon adéquate.

¹ [https://finance.ec.europa.eu/eu-and-world/sanctions-restrictive-measures/sanctions-](https://finance.ec.europa.eu/eu-and-world/sanctions-restrictive-measures/sanctions-adopted-following-russias-military-aggression-against-ukraine-en#sanctions)

2.7 Conservation de documents se rapportant au marché

Les documents et résultats de travail, y compris les documents financiers, se rapportant au marché doivent être conservés par le contractant pendant dix ans après réception du rapport final et/ou de l'ouvrage, et être remis à la GIZ pour consultation si celle-ci le demande.

2.8 Achats de matériels et équipements

Pour les achats de matériels et équipements stipulés au contrat, le contractant doit joindre, en plus des justificatifs requis en vertu du point 3.2.1, une attestation de remise des matériels et équipements au bénéficiaire désigné dans le contrat.

Le contractant ne peut passer de marchés de fournitures qu'à des fournisseurs spécialisés, fiables et compétents, en observant les règles de la concurrence et en tenant compte des impératifs de rentabilité économique. Il doit également s'assurer du respect des critères de transparence, d'égalité de traitement et de qualification des soumissionnaires. En règle générale, trois offres comparables doivent être sollicitées. Le contractant doit respecter les « Règles de la GIZ relatives à la remise au partenaire des biens d'équipement et à leur inventaire » : www.giz.de/en -> Doing business with GIZ -> Procurement and financing - GIZ as a public contracting authority -> Contracts for services and construction as well as development partnerships: Contract management, invoicing and accounting procedures et ici sous Annexes : Procurement of materials and equipment.

2.8.1. Lutte contre le financement du terrorisme et respect des embargos

Le contractant ne met à la disposition de tiers figurant sur une liste de sanctions des Nations unies et/ou de l'Union européenne aucun moyen financier ni d'autres ressources économiques, ni de manière directe ni de manière indirecte. Dans le cadre de l'exécution du contrat, le contractant n'est autorisé à nouer et/ou à entretenir des relations contractuelles ou des relations d'affaires qu'avec des tiers fiables qui ne sont pas frappés d'une interdiction légale de nouer de telles relations. La GIZ souligne expressément que ses contractants, et leurs propres fournisseurs, sont tous tenus, dans le cadre de l'exécution du contrat, d'observer et de respecter l'ensemble des embargos et autres restrictions commerciales imposés par les Nations unies, l'UE et la République fédérale d'Allemagne. Cela vaut notamment pour les sanctions actuelles de l'UE contre la Russie, la Biélorussie, la Crimée et les régions concernées de l'est de l'Ukraine¹. En conséquence, le contractant a l'obligation contractuelle de ne livrer que des marchandises qui ne tombent pas sous le coup de ces sanctions. En outre, le contractant est tenu d'apporter tout le soutien nécessaire pour permettre à la GIZ de s'assurer du respect du régime de sanctions. Le contractant informe la GIZ immédiatement et de sa propre initiative de toute inscription du contractant, d'un membre de ses organes de direction, de ses organes d'administration, de ses associés et/ou de son personnel sur une liste de sanctions des Nations

[adopted-following-russias-military-aggression-against-ukraine-en#sanctions](https://finance.ec.europa.eu/eu-and-world/sanctions-restrictive-measures/sanctions-adopted-following-russias-military-aggression-against-ukraine-en#sanctions)

Handwritten signature/initials

unies ou de l'Union européenne. La même disposition s'applique lorsque le contractant prend connaissance d'un événement conduisant à l'inscription sur une telle liste.

Le contractant informe la GIZ immédiatement et de sa propre initiative de la violation de l'une des dispositions du présent point.

2.8.2. Garantie du respect de embargos et autres restrictions commerciales en vigueur

Avant la conclusion éventuelle d'un contrat, la GIZ se réserve le droit de vérifier l'origine ou la provenance des marchandises qui lui sont proposées. Cette vérification vise à garantir le respect des embargos et d'autres restrictions commerciales en vigueur conformément au devoir de diligence de la GIZ. Cela concerne notamment les sanctions de l'UE actuellement en vigueur à l'encontre de la Russie, de la Biélorussie, de la Crimée et des territoires concernés de l'est de l'Ukraine² (et en premier lieu les règlements (UE) n° 833/2014 et 765/2006). En soumettant son offre, le soumissionnaire s'engage vis-à-vis de la GIZ, dans le cas où le marché est susceptible de lui être attribué – à apporter tout le soutien nécessaire pour permettre à la GIZ de s'assurer du respect du régime de sanctions. Cela comprend notamment l'obligation de remplir, à la demande de la GIZ, une « déclaration sur l'honneur relative à la détermination de l'origine ou de la provenance des marchandises proposées » et/ou de mettre à disposition les garanties d'origine exigées par la GIZ. Si le soumissionnaire ne remplit pas cette obligation ou ne la satisfait pas dans un délai raisonnable, son offre est rejetée. L'attribution du marché ne peut avoir lieu qu'à l'issue de la vérification de l'origine ou de la provenance des marchandises proposées. Si cette vérification révèle des indices ou des faits empêchant l'attribution du marché au soumissionnaire, la GIZ en informe immédiatement ce dernier. En outre, dans ce cas, la GIZ se réserve le droit d'attribuer le marché au soumissionnaire suivant dans le classement du concours sous-jacent

3. Rémunération et décomptes

3.1 Principes et éléments de la rémunération

Le prix indiqué dans le contrat représente le montant maximal exigible ; les coûts dépassant ce montant ne sont pas remboursés.

En plus du prix convenu au contrat, le contractant peut, le cas échéant, facturer la TVA au taux légal applicable.

La rémunération porte sur les postes de rémunération convenus dans le contrat. Les montants convenus correspondant à ces postes sont des montants maximaux.

Les rabais, escomptes, ristournes, allègements ou remboursements fiscaux de même que toutes les autres réductions de prix que le contractant parvient à obtenir, dans le cadre de l'exécution des prestations, sur des coûts remboursés par la GIZ doivent être mis à profit et répercutés sur la GIZ ou être défalqués du décompte.

3.1.1. Taux des honoraires

Les honoraires sont calculés sur la base de jours d'expert-e. Les jours d'expert-e sont des journées complètes durant lesquelles le contractant ou un-e ou plusieurs des expert-e-s auquel-le-s il fait appel réalisent des prestations pour la GIZ. Les journées uniquement consacrées aux voyages et déplacements ne constituent pas des jours d'expert-e.

Si le contrat le prévoit, il est également possible, dans certains cas, de calculer les honoraires sur la base d'heures d'expert-e. Les décomptes ne peuvent pas être effectués sur la base d'autres unités.

Le taux des honoraires du contractant ou des expert-e-s auquel-le-s il fait appel couvre l'ensemble des charges de personnel, charges accessoires comprises, les frais de communication, les coûts afférents à la rédaction des rapports ainsi que tous les frais généraux, le bénéfice, les intérêts, les risques, etc.

3.1.2 Frais de voyage et de mission

3.1.2.1 Frais de voyage par avion et autres frais de transport

Les frais de voyage en avion ou par d'autres moyens de transport sont remboursés à hauteur des montants convenus dans le contrat, généralement sous forme forfaitaire, et exceptionnellement contre production de justificatifs.

3.1.2.2 Indemnité journalière de subsistance

L'indemnité journalière couvre les frais de subsistance supplémentaires exposés par le contractant et/ou ses expert-e-s lors d'une mission de plus d'une journée qui se déroule en dehors de leur lieu de résidence permanent et/ou de leur siège.

3.1.2.3 Indemnité d'hébergement

L'indemnité d'hébergement couvre les frais exposés par le contractant et/ou ses expert-e-s pour leur hébergement lors d'une mission se déroulant en dehors de leur lieu de résidence permanent et/ou de leur siège social, pour autant qu'un tel hébergement soit nécessaire.

Ces indemnités sont versées dans la mesure où l'hébergement est rendu nécessaire du fait du contrat. Les nuitées correspondantes doivent être notées séparément sur le justificatif du temps travaillé.

3.1.2.4 Autres frais de voyage

Les autres frais de voyage induits par le contrat sont remboursés à hauteur du nombre et des quantités convenus dans le contrat, généralement sur une base forfaitaire, dans des cas exceptionnels contre production de justificatifs.

3.1.3 Autres frais

3.1.3.1 Sous-traitance

Dans les cas de sous-traitance, les frais effectivement exposés sont remboursés sur présentation de justificatifs à hauteur des montants convenus dans le contrat.

3.1.3.2 Poste de rémunération flexible

Si un poste de rémunération flexible est prévu dans le contrat, le contractant peut, jusqu'à concurrence de ce poste de rémunération flexible, dépasser les quantités convenues au contrat en tenant compte des prix unitaires et des bases de facturation stipulés dans le contrat. Le poste de rémunération flexible ne comprend que les coûts encourus au titre des

postes de rémunération énumérés, pour autant qu'ils soient convenus au contrat.

Pour solliciter la rémunération flexible, il est nécessaire, avant que les frais concernés ne soient engagés, de recueillir l'accord sous forme écrite avec signature de la GIZ.

3.2 Conditions de paiement / facturation dans le cas de contrats de service

3.2.1 Établissement des factures

En règle générale, les paiements ne sont effectués que sur présentation des justificatifs correspondants. Le contractant doit fournir l'original de tous les justificatifs demandés.

3.2.2 Justificatifs du temps travaillé

Le décompte des honoraires, des frais occasionnés par le contrat dans le pays d'intervention ainsi que des éventuelles indemnités journalières et d'hébergement en lien avec le contrat est effectué sur la base d'un justificatif du temps travaillé sur lequel le contractant reporte les jours d'expert-e effectués.

3.2.3 Décompte final et paiement pour solde de tout compte

Le contractant est tenu de soumettre sa facture finale immédiatement, en tout état de cause six semaines au plus tard après expiration de la durée d'intervention convenue dans le contrat. La facture finale peut, après achèvement des prestations, être présentée avant la fin convenue du contrat. Elle doit inclure toutes les sommes exigibles par le contractant, être vérifiable et contenir toutes les mentions nécessaires (et accompagnée de tous les justificatifs requis). Le paiement pour solde de tout compte intervient après remise d'une facture finale en bonne et due forme et après l'exécution par le contractant de l'ensemble des obligations lui incombant en vertu du contrat.

Les montants qui ont été payés en trop par la GIZ lui sont remboursés par le contractant dès facturation.

Si une avance a été versée et si, malgré une relance de la GIZ, le contractant ne présente pas sa facture finale dans un délai de 15 jours, il devra procéder au remboursement de l'avance.

3.3 Conditions de paiement / facturation dans le cas de contrats relatifs à la fourniture d'ouvrages

Dans le cas de contrats relatifs à la fourniture d'ouvrages, les dispositions prévues au point 3.2 s'appliquent dans les conditions suivantes :

3.3.1 Droit à rémunération

La facture finale doit être présentée immédiatement, en tout état de cause six semaines au plus tard après réception de l'ouvrage. Elle doit inclure toutes les sommes exigibles par le contractant, être vérifiable et contenir toutes les mentions nécessaires (et accompagnée de tous les justificatifs requis).

Le paiement de la rémunération est échu après réception des prestations et après réception de la facture finale comportant toutes les mentions nécessaires (et accompagnée de tous les justificatifs requis). La GIZ effectue le règlement au plus tard 30 jours après la date d'échéance des créances dûment justifiées.

3.3.2 Retenue de garantie

Si le versement d'acomptes a été convenu dans le contrat, une retenue de 10 % sera prélevée sur les montants facturés (TVA comprise) conformément aux termes du contrat. La retenue de garantie ne sera pas versée dans un premier temps. Elle peut être remplacée par la constitution d'une sûreté. La retenue de garantie est libérée après réception de l'ensemble de la prestation.

3.3.3 Réception

La réception est effectuée sous forme écrite avec signature.

Les droits à garantie de la GIZ au titre de défauts apparents au moment de la réception restent intacts, même si la GIZ ne s'est pas réservé, lors de la réception, le droit de les invoquer.

4. Avenants au contrat

Les parties au contrat peuvent convenir d'adaptations au contrat portant sur le contenu des prestations, leur durée d'exécution et la rémunération convenue.

Tous les changements qui exigent de modifier le cadre estimatif détaillé, le remplacement d'expert-e-s et toutes autres modifications essentielles du contrat sont convenus entre les parties par le biais d'un avenant au contrat sous forme écrite avec signature. Les changements exigeant de modifier le cadre estimatif détaillé concernent, par exemple, les modifications apportées à la durée d'exécution des prestations, l'élargissement du contenu des prestations, les ajustements des besoins en personnel et/ou les modifications de la rémunération.

5. Réparation, interruption et résiliation

5.1 Réparation

La GIZ peut exiger qu'il soit remédié à tout défaut constaté dans les prestations du contractant ; cette demande de réparation n'est pas une condition préalable à l'exercice d'autres droits.

5.2 Interruption

La GIZ peut ordonner à tout moment une interruption totale ou partielle de l'activité, pour des raisons politiques, par exemple. Dans ce cas, le contractant doit prendre toutes les mesures nécessaires pour réduire ses coûts autant que possible.

Si l'interruption dure plus de trois mois, le contractant peut résilier le contrat.

En cas d'interruption ou de résiliation, les prestations effectivement exécutées jusqu'à ce moment-là ainsi que tous les frais nécessaires et prouvés engagés par le contractant jusqu'à la fin de l'interruption sont à facturer aux prix du contrat. Tout autre droit est nul et non avenue.

5.3 Résiliation

La GIZ peut à tout moment, sans autre préavis et sans demande préalable de réparation des défauts, résilier le contrat dans sa totalité, pour certaines parties de prestations ou relativement à certains expert-e-s.

5.3.1 Résiliation pour un motif non imputable au contractant

Si la GIZ résilie le contrat pour un motif non imputable au contractant, ce dernier est en droit d'exiger la rémunération

convenue, déduction faite cependant des dépenses qu'il a ou aurait pu économiser ainsi que des sommes qu'il perçoit grâce à une autre affectation des ressources concernées ou qu'il omet délibérément de percevoir. Les honoraires, de même que les salaires et les coûts salariaux indirects, sont réputés pouvoir être économisés s'ils sont dus pour des périodes qui se situent au-delà de 60 jours à compter de la réception de l'avis de résiliation.

La charge de la preuve dans le cas d'exceptions incombe au contractant.

5.3.2 Résiliation pour un motif imputable au contractant

Si la GIZ résilie le contrat pour un motif imputable au contractant, seules les prestations déjà fournies, dans la mesure où elles sont utilisables par la GIZ, sont rémunérées aux prix contractuels ou, sur la base des prix contractuels, au prorata des parties de prestations fournies par rapport à l'ensemble des prestations prévues au contrat. Les prestations non utilisables sont restituées au contractant à ses frais. Dans la mesure où la fourniture de services figure parmi les prestations contractuelles, les services prestés conformément au contrat jusqu'au moment de la résiliation sont considérés comme prestations utilisables. En aucun cas le contractant ne peut faire valoir de prétention excédant la somme contractuelle.

6. Responsabilité, pénalités contractuelles et retard

6.1 Responsabilité

Le contractant est responsable conformément aux dispositions légales. En outre, la GIZ est en droit de faire valoir des dommages occasionnés au bénéficiaire de la prestation du fait du non-respect de ses obligations contractuelles par le contractant.

6.2 Pénalités contractuelles

En cas de violation d'une des obligations résultant des dispositions stipulées aux points 1.4.2 (Normes environnementales et sociales, droits humains), 1.4.3 (Normes en matière de travail) et 1.5 (Intégrité), le contractant est tenu de payer pour chaque manquement une pénalité d'un montant de 25 000 euros. Si l'avantage en nature procuré est supérieur à ce montant de 25 000 euros, la pénalité dont le contractant est redevable s'élève au montant de l'avantage retiré. Cela n'affecte pas le droit de la GIZ de solliciter d'autres dommages-intérêts. La pénalité contractuelle sera cependant déduite de ces dommages-intérêts.

6.3 Retards dans la fourniture d'ouvrages

Si, pour un ouvrage dont la fourniture a été convenue, le contractant ne respecte pas les échéances et délais convenus et ne fournit pas non plus l'ouvrage dans le délai de grâce que lui a fixé la GIZ, celle-ci est en droit, à compter de la date d'expiration du délai de grâce et pour chaque semaine entamée de dépassement de ce délai, d'exiger une pénalité de retard équivalant à 0,5 % du montant de la rémunération, jusqu'à concurrence toutefois d'un maximum de 8 % au total du montant de la rémunération.

7. Dispositions finales

7.1 Interdiction de cession de droits par le contractant

Le contractant ne peut céder de droits résultant du contrat qu'avec l'accord préalable de la GIZ, donné sous forme écrite avec signature.

7.2 Nullité partielle

Si une des dispositions du contrat est frappée de nullité ou s'avère irréalisable, cela n'affectera pas la validité des autres dispositions, qui restent inchangées. La clause invalide ou irréalisable sera remplacée par la disposition valide et réalisable dont les effets se rapprochent le plus du but économique poursuivi par les parties au contrat avec la clause frappée de nullité ou devenue irréalisable. Cette disposition s'applique *mutatis mutandis* si le contrat présente des lacunes.

**Déclaration d'éligibilité pour les passations de marchés
– Appel d'offres public**



Numéro de contrat : 83480641-Lot 1

Sommaire

Numéro de contrat : 83480641-Lot 1	1
Rubrique réservée aux personnes morales.....	1
Performance économique et financière.....	1
Performance technique.....	2
Récapitulatif des projets de référence.....	3
Déclaration d'intégrité	4
Primauté des règles propres de la GIZ.....	5

Je déclare / Nous déclarons par la présente :

Rubrique réservée aux personnes morales

N° de registre du commerce / autre numéro d'enregistrement de l'entreprise :	
Juridiction / autorité compétente	
Un-e expert-e proposé-e est ou a été lié-e à la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH ou à l'une des organisations dont elle est issue par un contrat de travail (stage y compris). Un-e expert-e proposé-e travaille ou a travaillé comme expert-e intégré-e placé-e par le Centre pour la migration internationale et le développement (CIM). Un-e expert-e proposé-e travaille ou a travaillé comme assistant-e technique détaché-e sur la base de la loi allemande relative aux AT.	<input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OUI, en tant que _____ sur la période <input type="checkbox"/> OUI, retraité-e de la GIZ <input type="checkbox"/> OUI, collaborateur-riche mis-e en disponibilité
Un-e expert-e proposé-e ou une entreprise avec laquelle l'expert-e est en relation a conseillé la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH en amont de la présente procédure de passation ou a participé d'une autre façon à la préparation de cette procédure.	<input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OUI, de la manière suivante :

Performance économique et financière

Chiffres clés de l'entreprise

SR
AHL

**Déclaration d'éligibilité pour les passations de marchés
– Appel d'offres public**

Votre chiffre d'affaires réalisé par l'ensemble de l'entreprise au cours des trois derniers exercices clos atteint-il (chaque année) au minimum **400.000,00 MAD** net ?

- oui
 non

Le nombre d'employé·e·s au 31 décembre de l'année précédente atteint-il au moins **une personne** ?

- oui
 non

Performance technique

L'aptitude technique doit être démontrée sur la base d'un maximum de 10 projets de référence. Veuillez reporter dans le tableau « Récapitulatif des projets de référence » les indications pertinentes relatives aux trois dernières années conformément aux critères requis. Les candidats ne répondant pas à ces critères minimaux seront considérés comme non aptes et écartés des étapes suivantes de la procédure.

Conditions minimales requises relativement aux références

L'évaluation de l'aptitude est effectuée uniquement sur la base de projets de référence d'un volume minimum de 200.000,00 **MAD**.

Au moins **un** projet de référence dans le domaine de d'accompagnement en stage et mise en œuvre des formations d'appui et de renforcement informatique.
et au moins **(0)** projet(s) de référence au **Maroc** au cours des 3 dernières années.

Nous déclarons par la présente :

La condition minimale concernant les projets de référence dans le domaine demandé est remplie.

Voir les projets de référence à la ou aux ligne(s) n° du tableau.

La condition minimale concernant les projets de référence dans la région demandée est remplie.

Voir les projets de référence à la ou aux ligne(s) n° du tableau.

Déclaration d'aptitude pour les passations de marchés d'un montant inférieur ou égal aux seuils de procédure de l'UE – Appel d'offres public

Récapitulatif des projets de référence (indiquer uniquement des projets de référence dont le volume minimum correspond aux « Conditions minimales requises relativement aux références »)

N°	Intitulé du projet	Commet-tant	Période	Montant du marché en MAD	Pays	Région / pays	Expérience technique	Financement par l'APD ¹ (oui/non)	Description du projet (brève présentation du contenu de l'action)
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									

¹ Indiquer « oui » pour l'APD (aide publique au développement) lorsque le projet de référence a été financé à **au moins 50 %** par des fonds issus de l'APD.

P. H
8

Déclaration d'aptitude pour les passations de marchés d'un montant inférieur ou égal aux seuils de procédure de l'UE – Appel d'offres public

Déclaration d'intégrité

§ 1 Déclarations de la GIZ

En sa qualité d'entreprise fédérale, la GIZ aide le gouvernement fédéral allemand à concrétiser ses objectifs en matière de coopération internationale pour le développement durable et œuvre aussi au niveau mondial dans le domaine de l'éducation internationale. Guidée par sa vision du développement durable, la GIZ tient compte d'aspects politiques, économiques, sociaux et écologiques dans toutes ses actions. Dans ce contexte, les principes d'intégrité, de participation, de transparence et de responsabilité sont pour l'entreprise les piliers essentiels d'une prévention efficace de la corruption.

La GIZ conçoit l'intégrité comme un processus vivant et en constante évolution. Allant au-delà de la lutte anti-corruption, ce processus englobe l'ancrage au sein de l'entreprise de normes, valeurs et directives, par exemple en matière de défense de l'environnement et de protection des droits humains. Le code d'intégrité de la GIZ énonce des règles de conduite claires pour les collaborateurs de l'entreprise. Leur action doit être guidée par des principes tels que l'égalité de traitement, le respect des contrats et le respect des lois, la transparence, la loyauté, la confidentialité et le travail en partenariat. Le respect de ces règles est surveillé par le comité de conformité, le conseiller en matière d'intégrité et le médiateur externe.

Si la GIZ a connaissance de comportements passibles de sanctions pénales en Allemagne et/ou à l'étranger de la part de ses collaborateurs ou d'un soumissionnaire, candidat, contractant ou sous-traitant ou si elle a des soupçons concrets à ce sujet, elle ouvrira une enquête interne et en référera au Parquet si les soupçons se confirment.

Les partenaires commerciaux, partenaires de projet, groupes cibles et le public intéressé sont invités à participer à l'élucidation de faits présumés de corruption. En cas de soupçons fondés relatifs à une violation du code d'intégrité, ils peuvent contacter le conseiller en matière d'intégrité de la GIZ ou le médiateur externe de la GIZ. Ils sont tenus d'observer la plus stricte discrétion et peuvent aussi être contactés en amont si certains points demandent des éclaircissements.

- Conseiller en matière d'intégrité de la GIZ :
Madame Carola Faller (Eschborn), tél. : +49 6196 79-3529 et
Monsieur Hans-Joachim Gante (Bonn), tél. : +49 228 4460-1557
E-mail : integrity-mailbox@giz.de
- Médiateur externe de la GIZ,
M^e Edgar Jousen, avocat, tél. : +49 30 315 18 7-0
E-mail : ombudsmann@ra-iss.de
www.giz.de/ombudsmann

L'entreprise est également soumise aux dispositions du code de bonne gouvernance de l'État fédéral pour les entreprises publiques et observe ses recommandations en matière de transparence. La GIZ publie chaque année sur son site Internet un rapport sur la gouvernance de l'entreprise, dans lequel elle divulgue entre autres les rémunérations des membres du directoire. En ce qui concerne les achats, la GIZ, en sa qualité de pouvoir adjudicateur, respecte scrupuleusement les prescriptions du droit des marchés publics en donnant la priorité aux appels d'offres publics et en veillant à une stricte séparation des opérations de planification, d'attribution des marchés et de décompte.

Déclaration d'aptitude pour les passations de marchés d'un montant inférieur ou égal aux seuils de procédure de l'UE – Appel d'offres public

La GIZ est en outre régulièrement soumise à un contrôle à la fois interne et externe. En sa qualité d'entreprise fédérale, la GIZ est contrôlée par la Cour fédérale des comptes.

§ 2 Déclarations du contractant

Le contractant déclare connaître et observer le système de valeurs et d'intégrité de la GIZ décrit plus haut. Il est tenu en particulier de respecter, dès la phase de préparation d'un contrat, les principes d'intégrité énoncés dans les Conditions générales relatives à la fourniture de services et d'ouvrages pour la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH (points 1.4, 1.5 et 1.11).

Le contractant, dans la mesure où il s'agit d'une personne morale, prendra des mesures organisationnelles afin d'instruire ses employé·e·s et ses sous-traitants des principes d'intégrité de la GIZ conformément aux points 2.1.4 et 2.4.2.1 des Conditions générales, et s'emploiera à promouvoir et contrôler le respect de ces principes. Le contractant informera ses employé·e·s et sous-traitants de ce que la GIZ a, en la personne de l'avocat M^e Edgar Joussem, mandaté pour le traitement confidentiel de cas suspects un médiateur externe qui garantit le plus strict anonymat aux personnes susceptibles d'apporter des indications utiles, en particulier sur des faits présumés de corruption.

Le contractant déclare qu'il s'abstiendra, dans le cadre de l'exécution du contrat, de passer des marchés de sous-traitance avec des personnes et entités de fiabilité douteuse.

Le contractant s'abstiendra, dans le cadre d'une procédure d'adjudication en cours, d'entrer en contact avec des personnes extérieures à l'entité de la GIZ chargée de la gestion des contrats qui sont impliquées dans cette même procédure. Le contractant sollicitera les renseignements dont il a besoin concernant la procédure d'adjudication en cours exclusivement par écrit auprès de l'unité organisationnelle compétente au sein de la GIZ, la division Achats et contrats, qui coordonne également les réponses à donner aux questions d'ordre technique. Le contractant est parfaitement conscient qu'il risque sinon d'être exclu de la compétition.

Primauté des règles propres de la GIZ

Nous nous engageons à reconnaître la primauté de toutes les clauses qui seront introduites dans la procédure de passation avec les documents du marché par le pouvoir adjudicateur (GIZ) et déclarons qu'hormis les contenus de l'offre soumise, aucun autre contenu provenant, par exemple, de contrats préliminaires ou d'autres documents, et plus particulièrement de nos propres conditions générales, ne sera intégré à l'offre.

En envoyant ce document via la place virtuelle de passation des marchés de la GIZ, je certifie / nous certifions que les informations fournies ci-dessus sont exactes et complètes.

2
D: HL

**Déclaration d'éligibilité pour les passations de marchés
– Appel d'offres public**



Numéro de contrat : 83480641 - lot 2

Sommaire

Numéro de contrat : 83480641	1
Rubrique réservée aux personnes morales.....	1
Performance économique et financière.....	1
Performance technique.....	2
Récapitulatif des projets de référence.....	3
Déclaration d'intégrité	4
Primauté des règles propres de la GIZ.....	5

Je déclare / Nous déclarons par la présente :

Rubrique réservée aux personnes morales

N° de registre du commerce / autre numéro d'enregistrement de l'entreprise :	
Juridiction / autorité compétente	
Un-e expert-e proposé-e est ou a été lié-e à la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH ou à l'une des organisations dont elle est issue par un contrat de travail (stage y compris). Un-e expert-e proposé-e travaille ou a travaillé comme expert-e intégré-e placé-e par le Centre pour la migration internationale et le développement (CIM). Un-e expert-e proposé-e travaille ou a travaillé comme assistant-e technique détaché-e sur la base de la loi allemande relative aux AT.	<input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OUI, en tant que _____ sur la période _____ <input type="checkbox"/> OUI, retraité-e de la GIZ <input type="checkbox"/> OUI, collaborateur-riche mis-e en disponibilité
Un-e expert-e proposé-e ou une entreprise avec laquelle l'expert-e est en relation a conseillé la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH en amont de la présente procédure de passation ou a participé d'une autre façon à la préparation de cette procédure.	<input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OUI, de la manière suivante : _____

Performance économique et financière

Chiffres clés de l'entreprise

Votre chiffre d'affaires réalisé par l'ensemble de l'entreprise au cours des trois derniers exercices clos atteint-il (chaque année) au minimum **400.000,00 MAD** net ?

8
P: M

**Déclaration d'éligibilité pour les passations de marchés
– Appel d'offres public**

- oui
 non

Le nombre d'employé·e·s au 31 décembre de l'année précédente atteint-il au moins **une personne** ?

- oui
 non

Performance technique

L'aptitude technique doit être démontrée sur la base d'un maximum de 10 projets de référence. Veuillez reporter dans le tableau « Récapitulatif des projets de référence » les indications pertinentes relatives aux trois dernières années conformément aux critères requis. Les candidats ne répondant pas à ces critères minimaux seront considérés comme non aptes et écartés des étapes suivantes de la procédure.

Conditions minimales requises relativement aux références

L'évaluation de l'aptitude est effectuée uniquement sur la base de projets de référence d'un volume minimum de 200.000,00 **MAD**.

Au moins **un** projet de référence dans le domaine de d'accompagnement en stage et mise en œuvre des formations d'appui et de renforcement informatique.
et au moins **(0)** projet(s) de référence au **Maroc** au cours des 3 dernières années.

Nous déclarons par la présente :

La condition minimale concernant les projets de référence dans le domaine demandé est remplie.

Voir les projets de référence à la ou aux ligne(s) n° du tableau.

La condition minimale concernant les projets de référence dans la région demandée est remplie.

Voir les projets de référence à la ou aux ligne(s) n° du tableau.

Déclaration d'aptitude pour les passations de marchés d'un montant inférieur ou égal aux seuils de procédure de l'UE – Appel d'offres public

Récapitulatif des projets de référence (indiquer uniquement des projets de référence dont le volume minimum correspond aux « Conditions minimales requises relativement aux références »)

N°	Intitulé du projet	Commet-tant	Période	Montant du marché en MAD	Pays	Région / pays	Expérience technique	Financement par l'APD ¹ (oui/non)	Description du projet (brève présentation du contenu de l'action)
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									

¹ Indiquer « oui » pour l'APD (aide publique au développement) lorsque le projet de référence a été financé à **au moins 50 %** par des fonds issus de l'APD.

P.M
d

Déclaration d'aptitude pour les passations de marchés d'un montant inférieur ou égal aux seuils de procédure de l'UE – Appel d'offres public

Déclaration d'intégrité

§ 1 Déclarations de la GIZ

En sa qualité d'entreprise fédérale, la GIZ aide le gouvernement fédéral allemand à concrétiser ses objectifs en matière de coopération internationale pour le développement durable et œuvre aussi au niveau mondial dans le domaine de l'éducation internationale. Guidée par sa vision du développement durable, la GIZ tient compte d'aspects politiques, économiques, sociaux et écologiques dans toutes ses actions. Dans ce contexte, les principes d'intégrité, de participation, de transparence et de responsabilité sont pour l'entreprise les piliers essentiels d'une prévention efficace de la corruption.

La GIZ conçoit l'intégrité comme un processus vivant et en constante évolution. Allant au-delà de la lutte anti-corruption, ce processus englobe l'ancrage au sein de l'entreprise de normes, valeurs et directives, par exemple en matière de défense de l'environnement et de protection des droits humains. Le code d'intégrité de la GIZ énonce des règles de conduite claires pour les collaborateurs de l'entreprise. Leur action doit être guidée par des principes tels que l'égalité de traitement, le respect des contrats et le respect des lois, la transparence, la loyauté, la confidentialité et le travail en partenariat. Le respect de ces règles est surveillé par le comité de conformité, le conseiller en matière d'intégrité et le médiateur externe.

Si la GIZ a connaissance de comportements passibles de sanctions pénales en Allemagne et/ou à l'étranger de la part de ses collaborateurs ou d'un soumissionnaire, candidat, contractant ou sous-traitant ou si elle a des soupçons concrets à ce sujet, elle ouvrira une enquête interne et en référera au Parquet si les soupçons se confirment.

Les partenaires commerciaux, partenaires de projet, groupes cibles et le public intéressé sont invités à participer à l'élucidation de faits présumés de corruption. En cas de soupçons fondés relatifs à une violation du code d'intégrité, ils peuvent contacter le conseiller en matière d'intégrité de la GIZ ou le médiateur externe de la GIZ. Ils sont tenus d'observer la plus stricte discrétion et peuvent aussi être contactés en amont si certains points demandent des éclaircissements.

- Conseiller en matière d'intégrité de la GIZ :
Madame Carola Faller (Eschborn), tél. : +49 6196 79-3529 et
Monsieur Hans-Joachim Gante (Bonn), tél. : +49 228 4460-1557
E-mail : integrity-mailbox@giz.de
- Médiateur externe de la GIZ,
M^e Edgar Joussen, avocat, tél. : +49 30 315 18 7-0
E-mail : ombudsmann@ra-js.de
www.giz.de/ombudsmann

L'entreprise est également soumise aux dispositions du code de bonne gouvernance de l'État fédéral pour les entreprises publiques et observe ses recommandations en matière de transparence. La GIZ publie chaque année sur son site Internet un rapport sur la gouvernance de l'entreprise, dans lequel elle divulgue entre autres les rémunérations des membres du directoire. En ce qui concerne les achats, la GIZ, en sa qualité de pouvoir adjudicateur, respecte scrupuleusement les prescriptions du droit des marchés publics en donnant la priorité aux appels d'offres publics et en veillant à une stricte séparation des opérations de planification, d'attribution des marchés et de décompte.

Déclaration d'aptitude pour les passations de marchés d'un montant inférieur ou égal aux seuils de procédure de l'UE – Appel d'offres public

La GIZ est en outre régulièrement soumise à un contrôle à la fois interne et externe. En sa qualité d'entreprise fédérale, la GIZ est contrôlée par la Cour fédérale des comptes.

§ 2 Déclarations du contractant

Le contractant déclare connaître et observer le système de valeurs et d'intégrité de la GIZ décrit plus haut. Il est tenu en particulier de respecter, dès la phase de préparation d'un contrat, les principes d'intégrité énoncés dans les Conditions générales relatives à la fourniture de services et d'ouvrages pour la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH (points 1.4, 1.5 et 1.11).

Le contractant, dans la mesure où il s'agit d'une personne morale, prendra des mesures organisationnelles afin d'instruire ses employé·e·s et ses sous-traitants des principes d'intégrité de la GIZ conformément aux points 2.1.4 et 2.4.2.1 des Conditions générales, et s'emploiera à promouvoir et contrôler le respect de ces principes. Le contractant informera ses employé·e·s et sous-traitants de ce que la GIZ a, en la personne de l'avocat M^e Edgar Jousen, mandaté pour le traitement confidentiel de cas suspects un médiateur externe qui garantit le plus strict anonymat aux personnes susceptibles d'apporter des indications utiles, en particulier sur des faits présumés de corruption.

Le contractant déclare qu'il s'abstiendra, dans le cadre de l'exécution du contrat, de passer des marchés de sous-traitance avec des personnes et entités de fiabilité douteuse.

Le contractant s'abstiendra, dans le cadre d'une procédure d'adjudication en cours, d'entrer en contact avec des personnes extérieures à l'entité de la GIZ chargée de la gestion des contrats qui sont impliquées dans cette même procédure. Le contractant sollicitera les renseignements dont il a besoin concernant la procédure d'adjudication en cours exclusivement par écrit auprès de l'unité organisationnelle compétente au sein de la GIZ, la division Achats et contrats, qui coordonne également les réponses à donner aux questions d'ordre technique. Le contractant est parfaitement conscient qu'il risque sinon d'être exclu de la compétition.

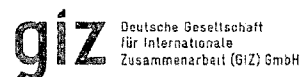
Primauté des règles propres de la GIZ

Nous nous engageons à reconnaître la primauté de toutes les clauses qui seront introduites dans la procédure de passation avec les documents du marché par le pouvoir adjudicateur (GIZ) et déclarons qu'hormis les contenus de l'offre soumise, aucun autre contenu provenant, par exemple, de contrats préliminaires ou d'autres documents, et plus particulièrement de nos propres conditions générales, ne sera intégré à l'offre.

En envoyant ce document via la place virtuelle de passation des marchés de la GIZ, je certifie / nous certifions que les informations fournies ci-dessus sont exactes et complètes.

2
D:HL

Termes de référence (TdR) pour les achats de prestations de services d'une valeur inférieure au seuil de l'UE



Mise en œuvre et animation de deux centres de stages inter-entreprises en TIC à Rabat-Salé (lot 1) et à Casablanca (lot 2) **Numéro du projet / unité de gestion : 20.2077.4-001.00**

0.	Liste des sigles et abréviations	2
1.	Contexte	3
2.	Mission du contractant	4
3.	Conception technique et méthodologique	9
4.	Concept de ressources humaines	10
5.	Consignes de calcul	14
	Voyages	14
	Aspects de durabilité en matière de voyages	15
	Autres coûts	15
6.	Consignes relatives au format de l'offre	16
	Offre technique	16
	Offre financière	16
	Evaluation des offres	16
	Confidentialité et propriété des données	16
7.	Annexes	17
	Annexe 1	17
	Annexe 2 : Modèle pour le tableau de calcul de votre offre financière	17

Handwritten signature and initials: *AK*

0. Liste des sigles et abréviations

CGEM	Confédération Générale des Entreprises du Maroc
Conditions générales	Conditions générales relatives à la fourniture de services et d'ouvrages pour la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
DEP	Direction de l'Évaluation et de la Planification
DFP	Département de la Formation Professionnelle
DRFP	Délégation régionale de la Formation Professionnelle
EFP	Établissement de Formation Professionnelle
FP	Formation Professionnelle
FPMT	Formation Professionnelle en Milieu de Travail
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
JH	Jour/homme
KPI	Key Performance Indicator
MIEPEEC	Ministère de l'Inclusion Economique, de la Petite Entreprise, de l'Emploi et des Compétences
OF	Opérateur de Formation
OFPPT	Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail
SAV	Service Après-vente
SdA	Structures d'appui
SEO	Search Engine Optimization
SFP	Système de Formation Professionnelle
SG	Secrétaire général
SNFP	Stratégie Nationale de Formation Professionnelle
TdR	Termes de Référence
TIC	Technologies de l'Information et Communication

1. Contexte

Malgré le bon développement économique qu'a connu le Maroc par rapport à d'autres pays de la région, le problème social et économique du chômage élevé, notamment chez les jeunes où il atteint 47% dans les zones urbaines, n'a pas été résolu. Les femmes sont touchées de manière disproportionnée par le manque d'emploi, ce qui se traduit par un taux d'activité très faible de 20,9%. Outre le manque d'emplois pour les jeunes, la qualité du travail est caractérisée par l'informel et le sous-emploi : les emplois sont précaires, sans sécurité sociale et à faible revenu.

En raison de la forte pression démographique, le système éducatif, et notamment le sous-système de formation professionnelle, s'est concentré ces dernières années sur la réalisation d'objectifs quantitatifs et le système de formation professionnelle n'est donc pas suffisamment adapté aux besoins du marché. En raison d'une formation plutôt théorique, les jeunes diplômés sont mal préparés à la vie professionnelle.

Dans ce contexte, la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH, en partenariat avec le Département de la Formation Professionnelle (DFP) du Ministère de l'Inclusion Economique, de la Petite Entreprise, de l'Emploi et des Compétences (MIEPEEC), le partenaire politique et avec d'autres partenaires publics et privés tels que l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT) et la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM), est chargé de la mise en œuvre du projet "Appui à la mise en œuvre de la formation professionnelle en milieu du travail" (Tamheen II) sur la période allant de juin 2022 à décembre 2025.

L'objectif du projet est de développer la formation professionnelle en milieu du travail en fonction des besoins du marché du travail. Le projet fait partie du domaine prioritaire "Développement économique durable". Dans le cadre de l'approche intégrée de l'emploi, le projet complète le portefeuille allemand dans le domaine prioritaire par une approche visant à promouvoir l'offre sur le marché du travail.

Le projet TAMHEEN agit à travers « quatre domaines » d'intervention :

Composante 1 :	Coopération entre les secteurs public et privé pour la réforme de la formation professionnelle en milieu du travail
Composante 2 :	Amélioration des compétences techniques des acteurs de la formation professionnelle en milieu du travail
Composante 3 :	Élargissement de l'offre de formation professionnelle en milieu du travail dans les secteurs de la logistique et des TIC
Composante 4 :	Orientation professionnelle et suivi de la formation

Cette mission se fera au profit de la Composante 3 du projet TAMHEEN II.

La composante 3 du projet TAMHEEN II vise à renforcer la formation professionnelle en milieu de travail (FPMT) au Maroc en adoptant une approche duale qui combine apprentissage théorique en centre de formation et pratique en entreprise. Elle accompagne les centres de formation, les entreprises et les stagiaires dans la mise en œuvre de ce modèle, en favorisant des partenariats étroits avec le secteur privé pour développer des offres adaptées aux besoins

Handwritten signature and initials:
D: ML

du marché. Ce volet met également l'accent sur le renforcement des compétences des tuteurs, formateurs et managers, tout en garantissant que les compétences acquises soient directement applicables en milieu professionnel, contribuant ainsi à l'amélioration de l'employabilité des jeunes et de l'impact économique et social de la FPMT sur les entreprises et les jeunes au Maroc.

Le projet Tamheen II intervient actuellement dans six régions clés : Rabat-Salé-Kénitra, Casablanca-Settat, Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, Souss-Massa, L'Oriental et Fès-Meknès.

2. Mission du contractant

Dans le cadre de la composante 3 du projet TAMHEEN, cette mission vise à mettre en œuvre **deux centres de stages inter-entreprises** destinés aux jeunes stagiaires dans le secteur des TIC, en mode de formation professionnelle en milieu du travail (FPMT), pour l'année académique **2024-2025** et **le début de l'année scolaire 2025-2026**. Ces centres seront établis dans les villes de **Casablanca** et **Rabat-Salé**, avec un centre par site.

Objectifs généraux de la mission

Le "Centre des Stages Inter-entreprises" se veut une solution innovante pour pallier la pénurie d'offres de stages de qualité dans le cadre de la formation professionnelle duale au Maroc, notamment dans le domaine TIC. Il a pour ambition de :

1. **Préparer les stagiaires à la vie professionnelle à travers des projets réels avant et pendant leur placement dans les entreprises d'accueil** : Le centre offre aux stagiaires une immersion pratique dans des projets concrets, tout en assurant une collaboration étroite avec les entreprises partenaires pour garantir que les stagiaires acquièrent des compétences en phase avec les besoins du marché.
2. **Garantir l'égalité des chances en offrant un espace temporaire (à la charge du contractant) aux stagiaires en attente d'une entreprise d'accueil ou nécessitant une préparation supplémentaire** : Le centre assure un soutien ciblé aux stagiaires, en particulier ceux en phase de renforcement technique et comportemental, tout en identifiant et en préparant les entreprises partenaires à accueillir ces jeunes talents dans les meilleures conditions.
3. **Renforcer l'employabilité des stagiaires en optimisant leurs compétences techniques et comportementales (notamment à travers des formations en Soft Skills)** : Le projet met l'accent sur le développement des compétences spécifiques, tout en prenant en compte les retours des entreprises pour ajuster les formations et répondre aux attentes du secteur. L'accompagnement des entreprises dans ce processus de préparation est également clé pour la réussite des stagiaires.
4. **Faciliter le matching entre les stagiaires et les entreprises partenaires en veillant à ce que les jeunes soient mieux préparés et opérationnels** : Le centre agit en facilitateur entre les entreprises et les stagiaires, en assurant un suivi constant des besoins des entreprises et des compétences des stagiaires, afin de garantir des placements adaptés et performants.
5. **S'assurer que chaque stagiaire (et que l'ensemble des stagiaires de chaque classe) bénéficie d'un placement en stage effectif adapté aux besoins des entreprises partenaires** :
Un accompagnement continu des entreprises permet de s'assurer que les conditions de stage sont optimisées et que les entreprises accueillent des stagiaires dans des projets pertinents qui correspondent à leurs besoins opérationnels.

6. **Orienter, suivre et accompagner les stagiaires tout au long de leur parcours afin qu'ils acquièrent des compétences solides en adéquation avec les exigences du marché** : Le suivi des stagiaires ne se limite pas à leur expérience en entreprise, mais s'étend également à un accompagnement de l'entreprise pour garantir une intégration réussie, et un retour constant d'informations permettant de réajuster le parcours des stagiaires en fonction des besoins des entreprises partenaires.
7. **Accompagner les entreprises partenaires dans la mise en place et l'optimisation des programmes de stage pour répondre aux besoins spécifiques de leur secteur** : Le centre veille à ce que les tuteurs des entreprises partenaires soient formés et accompagnés pour intégrer les stagiaires dans des projets de qualité, en identifiant et en ciblant les compétences spécifiques dont elles ont besoin.
8. **Assurer un suivi régulier des stages et de l'intégration des stagiaires en entreprise pour garantir la pertinence et l'efficacité des placements** : Le centre se charge de la coordination et du suivi des stagiaires en entreprise pour s'assurer que les conditions de travail et d'accueil respectent les standards attendus et que les stagiaires acquièrent les compétences nécessaires à leur insertion professionnelle.

Également, le projet inclut une démarche visant à accompagner l'accréditation future du centre des stages pour qu'il évolue en un **Centre de Formation des Apprentis (CFA) Inter-entreprises** spécialisé en IT. Cet objectif permettra d'assurer une reconnaissance officielle et de renforcer l'attractivité de ces formations.

Le soumissionnaire devra inclure dans sa proposition un concept détaillé sur la manière dont les centres pourront continuer à fonctionner durablement, même après la fin du soutien apporté par le projet. Il est attendu que le concept mette l'accent sur :

- L'établissement d'une gouvernance claire et efficace pour assurer la gestion autonome des centres.
- La création de partenariats locaux solides, notamment avec des entreprises du secteur IT, afin de garantir des opportunités de stages et un ancrage au marché du travail.
- Des stratégies de financement durable, telles que la diversification des sources de revenus ou l'introduction de services additionnels adaptés aux besoins des entreprises.

Une volonté manifeste de pérenniser les centres doit être démontrée dès la phase initiale de mise en œuvre.

Répartition de la Mission en deux lots distincts

La répartition du projet en deux centres distincts et en deux lots présente plusieurs avantages stratégiques essentiels pour garantir la réussite, la pérennité et l'impact du programme. Cette approche favorise l'adaptation aux spécificités locales tout en optimisant l'accompagnement des stagiaires, les entreprises et en renforçant les partenariats avec les acteurs locaux :

- **Proximité géographique et accessibilité des stagiaires** : La création de deux centres, l'un à Casablanca et à Rabat-Salé, permet de garantir une proximité avec les stagiaires. Cela minimise les coûts et contraintes liés aux déplacements, tout en facilitant l'accès à la formation pour les jeunes sans frais supplémentaires. Cette proximité est essentielle pour assurer la qualité de l'accompagnement et éviter les risques liés à des déplacements hors de la ville de résidence des stagiaires.
- **Adaptation à la diversité régionale** : Les centres sont conçus pour répondre aux spécificités locales de chaque région. Cette approche permet de tenir compte des réalités économiques, des besoins du marché du travail et des opportunités locales, tout en offrant une duplication de l'expérience réussie dans deux contextes différents.

- **Renforcement des écosystèmes locaux et création de partenariats** : En étant implanté dans des zones géographiques distinctes, chaque centre joue un rôle central dans son propre écosystème. Cette implantation locale favorise la création de partenariats solides avec les entreprises et les acteurs régionaux, ce qui facilite l'insertion des stagiaires en entreprise tout en stimulant le développement économique local.
- **Gestion optimale de l'effectif des stagiaires** : Compte tenu du nombre important de stagiaires à accompagner dans chaque région, la répartition en deux centres permet de mieux gérer l'effectif et d'offrir un encadrement de qualité à chaque stagiaire. Cela assure un suivi personnalisé et des formations adaptées aux besoins et aux spécificités de chaque groupe.
- **Flexibilité et gestion des risques** : La création de deux centres distincts offre une flexibilité accrue dans l'adaptation aux besoins spécifiques de chaque région. Elle permet une gestion plus réactive des risques et garantit une plus grande efficacité dans l'atteinte des objectifs du projet.
- **Répartition des responsabilités, efficacité opérationnelle et Optimisation des ressources** : En répartissant les activités en deux lots, il est possible de mieux allouer les ressources matérielles et humaines, tout en réduisant les risques logistiques liés à la centralisation des activités. Cela permet également de mieux répondre aux difficultés logistiques et aux exigences spécifiques liées à chaque région tout en maintenant un suivi rigoureux et une gestion optimisée.

Atouts attendus de la mise en œuvre des centres

- **Réponse au marché** : Faire office de pont technique entre les besoins des entreprises et la préparation des stagiaires.
- **Renforcement des compétences** : Former les stagiaires aux dimensions techniques et comportementales nécessaires à leur insertion en entreprise.
- **Assurance qualité** : Garantir que les stagiaires soient opérationnels grâce à un encadrement rigoureux.
- **Flexibilité pour les entreprises** : Permettre aux entreprises de déléguer des projets au centre avant d'accueillir les stagiaires.

Durée, lieu et nature de la mission

La mission couvre une période allant du **03 février 2025 au 31 Décembre 2025** et est répartie en deux lots :

- **Lot 1 : Rabat-Salé – 85 jours/hommes.**
- **Lot 2 : Casablanca – 75 jours/hommes.**

Pour Rabat-Salé, les bénéficiaires incluent :

- Une classe de 2ème année en filière **Systemes et Réseaux** (au sein d'un EFP public à Rabat).
- Une classe en **Marketing Digital** (au sein d'un EFP privé à Salé).
- Une classe en **Intelligence Artificielle** (au sein d'un EFP privé à Salé).
- **Effectifs estimés : 100 stagiaires en 2025 répartis en 3 filières et 2 EFPs**

Pour Casablanca, les bénéficiaires incluent :

- Une classe en filière **Infrastructure Digitale** (au sein d'un EFP public à Casablanca).
- Deux classes de 1ère année en **Développement Full Stack** (au sein de deux EFP privés).
- Deux classes de 2ème année en **Développement Full Stack** (au sein de deux EFP privés).
- **Effectifs estimés : 100 stagiaires en 2025 répartis en 2 filières et 3 EFPs**

D'autres classes et l'accompagnement des apprenants et des entreprises peuvent être ajoutés en fonction des besoins du projet.

Modalités de travail et exigences technologiques

- Les réunions seront organisées en présentiel et virtuellement, selon les exigences sanitaires et disponibilités des équipes.
- Les outils de communication utilisés doivent garantir la **sécurité des échanges** et la **protection stricte des données personnelles**.

Type de prestataire recherché

La mission s'adresse à un **cabinet RH et services informatiques** ayant des références solides dans :

- La formation et l'accompagnement des jeunes vers l'employabilité et l'entrepreneuriat.
- L'intégration de solutions pour le développement de dispositifs de formation professionnelle.
- Une expérience avec le dispositif marocain de la formation professionnelle en milieu de travail (mode dual, par alternance ou par apprentissage).

Responsabilités spécifiques du contractant

Le contractant de chaque Lot devra :

1. Effectuer une prospection des entreprises dans sa région où il a soumissionné ayant d'offre de stages de qualité (en mode dual) en relation avec les programmes de formation de chaque filière accompagnée
2. Sélectionner, préparer et gérer les expert-e-s affecté-e-s aux missions de conseil, de suivi, du tutorat et d'accompagnement.
3. Fournir l'espace d'accueil temporaire **à sa charge** dans la région où il a soumissionné pour les jeunes non placés en stages en entreprises ou en cours de préparation. Cet espace devrait être équipé en adéquation avec les programmes de formation de chaque filière accompagnée.
4. Fournir les biens d'équipement et de consommation nécessaires, ainsi que couvrir les coûts de fonctionnement et de gestion afférents.
5. Le contractant devra assurer l'exploitation de son propre réseau d'entreprises partenaires dans le domaine TIC sur la région où il a soumissionné, afin de garantir un placement optimal des stagiaires en adéquation avec les besoins du marché local. Cette exploitation du réseau servira à renforcer les opportunités de stage et à faciliter le matching entre les stagiaires et les entreprises.
6. Assurer le suivi financier en contrôlant les recettes et les dépenses, en tenant une comptabilité rigoureuse et en procédant à la facturation conformément aux exigences de la GIZ.

7. Produire des rapports réguliers à l'intention de la GIZ, conformément aux Conditions générales en vigueur de cette dernière.
8. Le contractant peut être mobilisé, en commun accord, pour accompagner le projet Tamheen sur d'autres régions (Particulièrement, à Agadir et à Fès/Meknès) dans des activités de renforcement technique et/ou Soft Skills et/ou préparation aux jobs dating (à distance ou en présentiel) au profit d'autres stagiaires du projet dans ces régions.

Le responsable du secteur IT du projet Tamheen II assurera le suivi de la mission et la validation des livrables. Le contractant devra se coordonner directement avec lui, avec les responsables des EFP concernés, ainsi que tout autre responsable en relation directe avec l'objet de cet appel d'offre.

Jalons et rapports spécifiques attendus

En plus des rapports prévus dans les Conditions générales de la GIZ, le contractant devra fournir des contributions spécifiques ou supplémentaires pour garantir un suivi transparent et une documentation appropriée des activités réalisées. Ces contributions incluent :

- Rapport initial : Présentation des activités planifiées, des méthodologies envisagées et des indicateurs de performance pour évaluer l'avancement du projet ;
- Contributions aux rapports destinés au client ou commettant de la GIZ : Fournir des synthèses ou sections spécifiques à intégrer dans les rapports globaux soumis par la GIZ à ses partenaires ou clients ;
- Rapports trimestriels succincts relatifs à l'état d'avancement du projet (de 5 à 7 pages) :

Pendant la durée du contrat, des jalons devront être atteints comme indiqué dans le tableau ci-après :

Jalons/Étapes	Livrables attendus	Estimation J/H (Lot 1)	Estimation J/H (Lot 2)	Période
E1 : Animation du centre des stages inter-entreprises (Trimestre 1)	<ul style="list-style-type: none"> - Timesheets - Liste des entreprises partenaires intégrées pour l'accueil des stagiaires avec les détails des contacts des tuteurs. - Résultats de l'évaluation initiale et catégorisation des stagiaires. - Plan et bilan des ateliers de renforcement techniques et comportementaux (minimum 2 ateliers). - Synthèse des sessions de coaching et propositions d'ajustements. 	<p>30 jours / hommes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chef d'équipe : 15 J/H - Expert RH : 05 J/H - Expert IT : 08 j J/H - Expert Coordination : 02 J/H 	<p>25 jours / hommes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chef d'équipe : 10 J/H - Expert RH : 05 J/H - Expert IT : 08 J/H - Expert Coordination : 02 J/H 	<p>03.02.2025 - 31.03.2025</p>
E2 : Animation du centre des stages (Trimestre 2)	<ul style="list-style-type: none"> - Timesheets - Progrès par rapport au Trimestre 1. - Retours des entreprises sur les projets réalisés. - Propositions d'ajustements pour l'année suivante. 	<p>25 jours / hommes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chef d'équipe : 10 J/H - Expert RH : 05 J/H - Expert IT : 08 J/H 	<p>20 jours / hommes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chef d'équipe : 08 jours - Expert RH : 04 J/H - Expert IT : 06 J/H 	<p>01.04.2025 - 31.07.2025</p>

		- Expert Coordination : 02 J/H	- Expert Coordination : 02 J/H	
E1 : Animation du centre des stages inter- entreprises (Trimestre 3)	- Timesheets - Liste des entreprises partenaires intégrées pour l'accueil des stagiaires avec les détails des contacts des tuteurs. - Résultats de l'évaluation initiale et catégorisation des stagiaires. - Plan et bilan des ateliers de renforcement techniques et comportementaux (minimum 2 ateliers). - Synthèse des sessions de coaching et propositions d'ajustements.	30 jours / hommes : - Chef d'équipe : 15 J/H - Expert RH : 05 J/H - Expert IT : 08 j J/H - Expert Coordination : 02 J/H	30 jours / hommes : - Chef d'équipe : 15 J/H - Expert RH : 05 J/H - Expert IT : 08 J/H - Expert Coordination : 02 J/H	01.08.2025 - 31.12.2025
	Total :	85 jours / hommes	75 jours / hommes	03.02.2025 - 31.12.2025

L'ensemble des livrables qui seront produits à l'occasion de cette mission deviennent de plein droit la propriété de la GIZ et ses partenaires. Le prestataire ne doit en aucun cas publier le tout ou une partie des livrables sans l'accord écrit de la GIZ.

3. Conception technique et méthodologique pour chaque lot

Le soumissionnaire doit montrer dans son offre *comment* les prestations mentionnées au chapitre 2 (Mission du contractant) peuvent être fournies, le cas échéant en tenant compte d'autres exigences méthodologiques (conception technique et méthodologique). Le soumissionnaire doit en outre décrire de quelle manière sera organisée la gestion du projet pour la fourniture de prestations.

Stratégie (1.1) : le soumissionnaire doit aborder les tâches lui incombant en se plaçant dans le contexte des objectifs des prestations faisant l'objet de l'appel d'offres (cf. chapitre 1 « Contexte ») (1.1.1). Ensuite, le soumissionnaire présente et justifie la stratégie explicite qu'il entend mettre en œuvre pour fournir les prestations dont il assume la responsabilité (cf. chapitre 2 « Mission du contractant ») (1.1.2).

Le soumissionnaire doit présenter les acteurs importants pour les prestations dont il aura la responsabilité et décrire la **coopération (1.2)** avec ces acteurs, ainsi que la présentation des acteurs importants pour le domaine de responsabilité du contractant et la description de leurs interactions (1.2.1). De plus, un concept visant le développement et la mise en œuvre de la coopération avec les acteurs importants (1.2.2).

Le soumissionnaire doit présenter et expliquer l'approche et la démarche qu'il entend adopter pour **piloter** les mesures avec les partenaires du projet (1.3.1) ainsi que sa contribution au **suivi des résultats** et des difficultés à surmonter (1.3.2).

Le soumissionnaire doit décrire les **processus** essentiels des prestations dont il aura la responsabilité et établir un **plan d'opérations** ou un planning d'exécution (1.4.1) montrant comment les prestations définies au chapitre 2 (Mission du contractant) seront fournies. Dans ce contexte, il lui est demandé de décrire notamment les étapes de travail nécessaires et de prendre le cas échéant en compte les jalons et les **contributions** d'autres acteurs (prestations de partenaires) conformément au chapitre 2 « Mission du contractant » (1.4.2).

Le soumissionnaire doit décrire au point « **Apprentissage et innovation** » comment il entend contribuer à la gestion des connaissances du partenaire (1.5.1) et de la GIZ et encourager les effets de mise à l'échelle (1.5.2).

En outre, le soumissionnaire devra détailler son **système de gestion de projet (critère d'évaluation 1.6)**, notamment son approche et la démarche qu'il entend adopter pour la coordination de ses activités avec le projet Tamheen II-GIZ. Il doit notamment indiquer les exigences en matière de gestion de projets figurant au chapitre 2 « Mission du contractant ». Le soumissionnaire doit établir et expliquer un **planning d'affectation du personnel** pour l'ensemble du personnel spécialisé qu'il prévoit de mettre en place (critère d'évaluation 1.6.2).

Enfin, une attention spéciale sera donnée à un concept pour la continuation de l'animation du centre après la fin du contrat avec le projet Tamheen de la GIZ. Autrement dit, le prestataire devra faire une première proposition d'un minimum d'une page où il explique les grandes lignes d'un concept pour la continuation et pérennisation des activités du centre des stages inter-entreprises l'implication de la GIZ au-delà de 2025. Ce concept devra inclure, entre autres des propositions sur le partenariat public-privé et pour le financement et la mise à l'échelle de ce genre d'expérience innovante ainsi que deux attestations de convention avec des sociétés spécialisés dans le domaine de compétences pour recevoir les stagiaires avec affectation d'un tuteur. (**critère autres exigences 1.7**).

4. Concept de ressources humaines pour chaque lot

Le présent appel d'offres est destiné aux cabinets RH et services informatiques disposant des qualifications et des expert.e.s requis.

Le soumissionnaire est tenu de fournir du personnel apte à occuper les postes décrits, sur la base de leur CV, de l'éventail des tâches à accomplir et des qualifications requises.

Dans son offre, le soumissionnaire devra expliquer son approche de coordination avec le projet Tamheen II - GIZ et ses partenaires. Cela inclut :

- La méthode d'affectation des expert.e.s aux différentes étapes mentionnées dans le chapitre 2.
- Les modalités de mobilisation et d'appui des expert.e.s tout au long de la mission.
- Le recours au personnel administratif et technique pour les tâches de soutien et de coordination.

Qualification du personnel objet de l'offre

Le soumissionnaire doit affecter les expert.e.s en mission de courte durée objet de l'offre aux différentes tâches en fonction de leurs qualifications et présenter ces informations de façon claire.

Les qualifications spécifiées ci-dessous représentent les exigences nécessaires pour atteindre les objectifs de la mission.

➤ **Chef d'équipe**

Tâches principales :

- Assurer la coordination globale et conduite de la mission aux objectifs désignés, incluant la gestion des expert·e·s et la supervision des activités.
- Agir comme interlocuteur principal avec le projet Tamheen II - GIZ, les partenaires (EFP, entreprises) et les parties prenantes.
- Élaborer et suivre le plan d'action global de la mission en lien avec les jalons définis.
- Superviser l'élaboration et la validation des livrables, y compris les rapports trimestriels et finaux.
- Identifier et gérer les risques liés à la mission, proposer des solutions correctives si nécessaire.
- Organiser et animer les réunions de coordination interne et externe (présentielles et virtuelles).
- Veiller à l'adéquation des ressources humaines et matérielles mobilisées pour l'exécution des activités.
- Participer à l'organisation des événements de networking pour connecter les entreprises et les stagiaires.
- Assurer la qualité des prestations et veiller à ce que les délais soient respectés.
- Soutenir les expert·e·s dans la résolution de problématiques complexes ou imprévues.

NB : Pour les prestataires désirant soumissionner simultanément pour les 02 Lots, il est indispensable de désigner/proposer 2 Experts séparément pour le profil de Chef d'équipe dans chaque centre.

Qualifications requises :

Item	Exigence
Éducation/formation (2.1.1)	Diplôme Bac+5 en informatique ou en RH, ou en gestion de projet, ou en administration des affaires, ou en management, ou en économie ou équivalent.
Langues (2.1.2)	Niveau C1 en français et en arabe.
Expérience professionnelle générale (2.1.3)	10 ans d'expérience professionnelle dans la gestion des ressources humaines ou en gestion de projets multidisciplinaires ou en gestion de projets IT
Expérience professionnelle spécifique (2.1.4)	08 ans d'expérience dans le domaine de l'accompagnement en stage et mise en œuvre des formations d'appui et de renforcement informatique
Expérience en matière de leadership/management (2.1.5)	05 ans d'expérience en tant que chef d'équipe ou coordinateur principal, impliquant la gestion d'équipes pluridisciplinaires.

➤ **Expert RH**

Tâches principales :

- Identification des entreprises partenaires :
 - Cartographier les entreprises pertinentes dans les régions ciblées.
 - Sensibiliser les entreprises partenaires aux avantages de la formation professionnelle en milieu de travail.
- Animation et accompagnement :
 - Organiser et animer les ateliers de développement des compétences comportementales (soft skills) tels que la communication, la gestion de stress, le travail d'équipe, et la culture d'entreprise.
 - Conduire des évaluations initiales des compétences des stagiaires et proposer des plans d'accompagnement adaptés.
 - Participer à la formation et au suivi des tuteurs en entreprise pour améliorer leur capacité d'encadrement.
- Suivi et coaching :
 - Offrir un coaching individualisé pour soutenir les stagiaires dans leur intégration professionnelle.
 - Évaluer régulièrement les progrès des stagiaires et ajuster les programmes d'accompagnement.
- Rapports et recommandations :
 - Contribuer à l'élaboration des rapports trimestriels en synthétisant les retours des entreprises et des stagiaires.
 - Proposer des recommandations pour optimiser les activités RH au sein des centres.

Qualifications requises :

Item	Exigence
Éducation/formation (2.2.1)	Diplôme Bac+5 en RH, ou administration des affaires ou en management ou équivalent.
Langues (2.2.2)	Niveau C1 en français et en arabe.
Expérience professionnelle générale (2.2.3)	05 ans d'expérience en ressources humaines ou dans l'accompagnement des jeunes vers l'emploi.
Expérience professionnelle spécifique (2.2.4)	05 ans d'expérience dans l'animation d'ateliers RH (soft skills, évaluation des compétences, coaching).
Expérience en matière de leadership/management (2.2.5)	Expérience de 2 ans dans la gestion d'équipes ou de projets RH.

➤ **Expert IT**

Tâches principales :

- Appui technique à la mission :
 - Concevoir, configurer et maintenir une plateforme technique pour l'accueil des stagiaires au sein du centre.
 - Mettre en œuvre des outils numériques permettant la gestion des projets confiés par les entreprises partenaires (gestion de tâches, reporting, etc.).
- Formation et assistance technique :
 - Former les stagiaires à l'utilisation d'outils numériques en lien avec leurs filières (ex. outils collaboratifs, gestion de projets)

Handwritten mark

Handwritten mark

- Assurer les renforcements techniques nécessaires aux stagiaires pour leur intégration en stage en entreprise.
- Offrir une assistance technique aux entreprises partenaires pour l'intégration des projets confiés au centre.
- Gestion des données et sécurité :
 - Mettre en place des protocoles de sécurité pour garantir la protection des données personnelles des stagiaires et des entreprises.
 - Superviser l'organisation des données liées aux stagiaires, projets et évaluations.
- Projets réels confiés par les entreprises :
 - Apporter un appui technique et méthodologique aux stagiaires pour la réalisation des projets confiés par les entreprises partenaires.
 - Superviser les livrables techniques des stagiaires pour s'assurer de leur qualité et de leur conformité aux attentes des entreprises.

Qualifications requises :

Item	Exigence
Éducation/formation (2.3.1)	Diplôme Bac+5 en informatique, ou en systèmes d'information ou équivalent (en adéquation avec les filières de chaque Lot).
Langues (2.3.2)	Niveau C1 en français et en arabe.
Expérience professionnelle générale (2.3.3)	10 ans d'expérience dans le domaine IT, ou dans le développement SI ou en gestion de projets IT.
Expérience professionnelle spécifique (2.3.4)	05 ans d'expérience dans le développement et la gestion de solutions digitales pour des dispositifs éducatifs ou RH.
Expérience en matière de leadership/management (2.3.5)	Expérience de 2 ans dans la gestion de projets IT avec une approche agile.

➤ **Expert Coordination**

Tâches principales :

- Coordination des activités avec le chef d'équipe, les experts du centre et les parties prenantes du centre ;
- Appui technique à la mission ;
- Assistance administrative et logistique pour la coordination des activités.
- Soutien dans la préparation des rapports et livrables.
- Suivi des aspects budgétaires et comptables.
- Appui ponctuel aux expert.e.s RH et IT pour des tâches transversales.

Qualifications requises :

Item	Exigence
Éducation/formation (2.4.1)	Bac+3 en économie et gestion, ou en gestion administrative, ou en comptabilité, ou équivalent.
Langues (2.4.2)	Niveau C1 en français et en arabe.
Expérience professionnelle générale (2.4.3)	05 ans d'expérience dans l'assistance administrative ou dans la coordination des projets sur des missions similaires.
Expérience professionnelle spécifique (2.4.4)	Expérience de 03 ans dans la gestion des budgets et la préparation des rapports financiers.

h

P: 6/2

5. Consignes de calcul

Cadre estimatif détaillé

Calculez votre offre de prix de manière exacte sur la base des indications de calcul figurant dans le cadre estimatif détaillé ci-dessus.

Jours d'honoraires	Nombre d'expert-e-s	Lot 1 : Nombre de jours par expert-e	Lot 2 : Nombre de jours par expert-e
• Chef d'équipe	1	40	33
• Expert RH	1	15	14
• Expert IT	1	24	22
• Expert Coordination	1	06	06
Frais de mission et de déplacement (<i>hors les deux sites</i>)	Nombre d'expert-e-s	Lot 1 : Nombre de jours/nuits par expert-e	Lot 2 : Nombre de jours/nuits par expert-e
• Indemnité journalière pour le pays d'intervention avec perdiem 234 dh	1	20	20
• Indemnité journalière pour le pays d'intervention avec perdiem 351 dh	1	10	10
• Frais de mission et de déplacement (voiture particulière)	1	2500 km	2500 km
• Indemnités d'hébergement : forfait de 400 dh par nuitée	1	10	10
Vols	Nombre d'expert-e-s	Nombre de vols par expert-e	Observations
• Vols internationaux	-	-	-
• Vols intérieurs	-	-	-

Voyages

Des déplacements sont prévus dans les entourages de chaque ville où le centre est implémenté pour visiter éventuellement les entreprises d'accueil des apprenants. En concertation avec le responsable du secteur IT du projet, des déplacements sont également prévus pour accompagner le projet Tamheen II dans d'autres régions où il est en cours de mise en œuvre : Fès-Meknès, Souss-Massa, Tanger-Tétouan-Al hoceïma, Grand Casablanca et Rabat-Salé-Kénitra.

Catégories	Estimation maximale – Lot 1	Estimation maximale – Lot 2
Perdiem 234	20 JH	20 JH
Perdiem 351	10 JH	10 JH
Nuitées	10	10
Transport avec Véhicule personnel	2500 km	2500 km

Le prestataire doit se procurer et présenter au projet Tamheen II /GIZ, les justificatifs nécessaires justifiant les frais de voyages dépensés

Les frais de subsistance et d'hébergement seront remboursés sous forme d'indemnités journalières et d'hébergement forfaitaires selon le tableau des taux par pays figurant dans la circulaire du ministère fédéral allemand des Finances (BMF) relative au remboursement des frais de mission et de déplacement (à consulter à l'adresse <https://www.bundesfinanzministerium.de>), à concurrence des plafonds fixés par l'administration fiscale pour le pays considéré.

Les frais correspondants à un dépassement raisonnable du plafond de l'indemnité d'hébergement, aux billets d'avion et aux autres frais de transport principal pourront être facturés sur présentation de justificatifs.

Tous les voyages et déplacements doivent faire l'objet d'une concertation préalable avec la personne responsable du projet.

Aspects de durabilité en matière de voyages

La GIZ souhaite réduire les émissions de gaz à effet de serre (émissions de CO₂) provoquées par les voyages. Lors de l'élaboration de votre offre, veuillez tenir compte des possibilités de parvenir à cette réduction, p. ex. en choisissant la classe de réservation causant le moins d'émissions (classe économique) ou en optant pour les moyens de transport, les compagnies aériennes et les itinéraires présentant la meilleure efficacité en termes de CO₂. Pour les trajets courts, il convient de privilégier le train (2^e classe) ou l'automobile.

Dans la mesure où il n'est pas possible de les éviter, les émissions de CO₂ causées par les voyages en avion doivent être compensées. À cet égard, la GIZ prescrit un budget via lequel les coûts de la compensation des émissions de CO₂ peuvent faire l'objet d'un décompte établi sur la base de justificatifs.

Le marché des certificats d'émissions de CO₂ rassemble une multitude de prestataires qui proposent différents critères d'impact sur le climat. La fondation Alliance pour le développement et le climat (en anglais) a publié une liste de normes (en allemand) dont la GIZ recommande l'application.

Autres coûts

Pour la réalisation de cette mission aucun coût annexe n'est prévu par le projet.

SR
D: HL

6. Consignes relatives au format de l'offre

Le dossier de candidature doit comprendre (1) **une offre technique** ainsi que (2) **une offre financière** sous forme de documents PDF **séparés** et signés. L'offre technique ne peut contenir aucune information de prix.

De plus, le prestataire doit inclure dans son offre :

- Présentation de la société ;
- Copie du RC modèle J ;
- Une attestation de référence d'au moins 1 projet de référence dans le domaine de l'accompagnement en stage et mise en œuvre des formations d'appui et de renforcement informatique
- Deux attestations de convention avec des sociétés spécialisés dans le domaine de compétences pour recevoir les stagiaires avec affectation d'un tuteur.
- Chiffre d'affaires réalisé durant les 3 derniers exercices.

Chaque soumissionnaire est libre de soumettre une offre pour un seul lot ou pour les deux. Veuillez indiquer clairement pour quel lot vous soumettez votre offre. Une offre technique et une offre financière distinctes, indiquant le lot, doivent être soumises pour chaque lot. Un soumissionnaire peut être adjudgé un ou les deux lots.

Offre technique

La structure de l'offre doit correspondre à la structure des TDR. En particulier, la structure détaillée du concept (chapitre 3) doit être organisée en fonction des critères à pondération positive de la grille d'évaluation (exclure les points avec un zéro). Elle doit être lisible (taille de police 11 ou supérieure) et clairement formulée. L'offre complète ne doit pas dépasser 10 pages (hors CV et portfolio). Si l'une des longueurs maximales de page est dépassée, le contenu apparaissant après le point de coupure ne sera pas inclus dans l'évaluation.

NB : Pour les prestataires désirant soumissionner simultanément pour les 02 Lots, il est indispensable de désigner/proposer 2 Experts séparément pour le profil de Chef d'équipe dans chaque centre.

Offre financière

Veuillez calculer votre offre de prix en vous basant exactement sur les exigences de calcul des coûts susmentionnées. Dans le contrat, **le contractant n'a pas la prétention d'épuiser complètement les jours/voyages/ateliers/budgets**. Le nombre de jours/voyages/ateliers et le montant du budget sont convenus dans le contrat comme des montants "jusqu'à". Les spécifications relatives aux prix sont définies dans le barème des prix.

Evaluation des offres

L'offre sera évaluée selon les règles en vigueur de la GIZ en suivant la pondération dans la grille d'évaluation. L'offre technique contribue à 70% et l'offre financière à 30% à l'évaluation globale de l'offre.

Confidentialité et propriété des données

Le contractant est tenu de respecter la stricte confidentialité vis-à-vis des tiers, notamment en ce qui concerne les documents papiers qui seront collectés : aucune reproduction/ diffusion

de tous ou parties des documents papiers collectés n'est admise sans autorisation écrite préalable de la GIZ/ du projet Tamheen. Tout manquement au respect de cette clause entraînera une interruption immédiate de la mission. Cette stricte confidentialité reste de règle, sans limitation de durée, après la fin de mission.

7. Annexes

Annexe 1

Les taux de perdiem acceptables par la GIZ lors des déplacements dans le cadre de mission GIZ et qu'il faut inclure dans l'offre financière sont comme suit :

- 234,00 dh perdiem journalier de frais de repas pour les jours de voyage (234,00 dh pour le jour de l'aller & 234,00 dh pour le jour du retour).
- 351,00 dh Perdiem journalier de frais de repas pour les jours de mission avec deux nuitées d'hébergements, (une nuitée la veille et une nuitée le jour même).
- Pour les nuitées il faut choisir soit le forfait d'hébergement de 400,00 dh sans présentation de justificatif, soit choisir le taux de 1200,00dh max avec présentation de la facture d'hôtel.
- Pour les frais de transport, c'est 2dh / km parcouru sur présentation de feuille de route (Carnet de bord + tickets d'autoroute) ou contre présentation de justificatif (ticket de train, Autocar, Tram & bon de Taxi avec cachet).

Pour la taxe sur la valeur ajoutée TVA, merci de noter que :

- L'ensemble de nos paiements se font sur la base du montant HT, sachant que le bureau de la GIZ dispose d'un délai de 4 semaines à partir de la date de dépôt du dossier de facturation complet pour lancer le traitement du paiement.
- Concernant le remboursement du montant de la TVA de la facture, merci de préparer votre facture pro-forma en trois exemplaires avec les lignes explicites des montant Total HT + montant de la TVA + montant Total TTC.
- Ayant la facture pro-forma, nous procédons à la demande d'exonération de la TVA auprès de notre partenaire le « Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle », traitement qui nécessite en minimum un délai de traitement de 30 jours à partir de la date de dépôt de la demande d'exonération.

Dès réception de l'attestation d'exonération de la TVA de la Direction des Impôts, la GIZ s'engage à remettre cette dernière au prestataire dans les plus brefs délais.

Annexe 2 : Modèle pour le tableau de calcul de votre offre financière

Nous vous remercions de nous transmettre votre proposition financière sous le format d'un devis en bonne et due forme avec entête, pied de page, cachet et signature et prière de détailler les frais de déplacement qui sont liés au repas, l'hébergement & transport selon les taux journaliers de l'annexe 1 des TDRs :

Précisez le numéro du lot ici			
Désignations	CU (1)	Nombre de jours (2)	Total HT (1)x (2)
Honoraires journaliers			
Honoraires journaliers chef d'équipe	Montant en HT/JH		

Honoraires journaliers Expert 1	Montant en HT/JH		
Honoraires journaliers Expert 2	Montant en HT/JH		
Honoraires journaliers Expert 3	Montant en HT/JH		
Frais de déplacements			
Perdiem Repas 1	351,00 dh		
Perdiem Repas 2 (Jour de l'aller & jour du retour)	234,00 dh		
Indemnité kilométrique de transport / km parcouru	2,00dh/km parcouru le cas où il y'a utilisation de véhicule personnel avec obligation de présentation de feuille de route ou carnet de bord		
Hébergement soit choisir le forfait par nuitée sans présentation de facture	400,00dh / nuitée		
TOTAL HT			
TVA EN %			
TOTAL TTC			
Montant en toutes lettres :			

Merci de noter que le taux de vos honoraires devrait être validés par notre bureau GIZ selon le taux maximum autorisé par la grille GIZ pour les honoraires journaliers.

Pour le remboursement de vos frais de transport le cas où vous choisissez de facturer vos indemnités kilométriques à 2.00dh /km parcouru, vous devez obligatoirement détailler sur votre offre les destinations et trajets (aller-retour) avec le nombre de kilométrage prévue pour chaque trajet.

Schéma d'évaluation de la partie technique des offres pour les marchés d'une valeur inférieure au seuil de l'UE

Org. unit
Responsable du marché
Évaluateur/rice
Version

Titre du projet : **Projet : Tamheen II / Contrat : Mise en œuvre et animation de deux centres de stages inter-entreprises en TIC à Rabat (lot 1)** Date
PN **2020.2077.4-001.00**
N°. Contrat **83480641**

(1) Criterion	(2) Weighting in %	Soumissionnaire 1		Soumissionnaire 2		Soumissionnaire 3		Soumissionnaire 4		Soumissionnaire 5	
		(3) Points (max.10)	(4) Assessment (2)x(3)	(3) Points (max.10)	(4) Assessment (2)x(3)	(3) Points (max.10)	(4) Assessment (2)x(3)	(3) Points (max.10)	(4) Assessment (2)x(3)	(3) Points (max.10)	(4) Assessment (2)x(3)
1	Évaluation de la conception technique et méthodologique										
1.1	Stratégie										
1.1.1	Interprétation des objectifs fixés par les TdR, analyse critique de la mission	5%									
1.1.2	Description et justification de la stratégie que le contractant entend appliquer pour réaliser les prestations objet de l'appel d'offres	5%									
Interim total 1.1		10%									
1.2	Coopération										
1.2.1	Présentation des acteurs importants pour le domaine de responsabilité du contractant et description de leurs interactions	2%									
1.2.2	Concept visant le développement et la mise en œuvre de la coopération avec les acteurs importants	3%									
Interim total 1.2		5%									
1.3	Structure de pilotage										
1.3.1	Approche et démarche pour le pilotage des mesures avec les partenaires du projet	3%									
1.3.2	Description de la contribution du contractant au suivi des résultats et des difficultés à surmonter	2%									
Interim total 1.3		5%									
1.4	Processus										
1.4.1	Présentation et explication du plan d'opérations pour la mise en œuvre de la stratégie : étapes, jalons, planning d'exécution	3%									
1.4.2	Présentation et explication de l'intégration des contributions des partenaires	2%									
Interim total 1.4		5%									
1.5	Apprentissage et innovation										
1.5.1	Contribution du contractant à la gestion des connaissances du partenaire et de la GIZ	3%									
1.5.2	Présentation et explication des mesures proposées par le contractant pour favoriser les effets de mise à l'échelle	7%									
Interim total 1.5		10%									
1.6	Système de gestion de projet du contractant										
1.6.1	Approche et démarche pour la coordination des activités avec / au sein du projet de la GIZ	2%									

8

P:112

Schéma d'évaluation de la partie technique des offres pour les marchés d'une valeur inférieure au seuil de l'UE

Org. unit
 Responsable du marché
 Évaluateur/rice
 Version

Titre du projet : **Projet : Tamheen II / Contrat : Mise en œuvre et animation de deux centres de stages inter-entreprises en TIC à Rabat (lot 1)** Date
 PN **2020.2077.4-001.00**
 N°. Contrat **83480641**

(1) Criterion	(2) Weighting in %	Soumissionnaire 1		Soumissionnaire 2		Soumissionnaire 3		Soumissionnaire 4		Soumissionnaire 5	
		(3) Points (max.10)	(4) Assessment (2)x(3)	(3) Points (max.10)	(4) Assessment (2)x(3)	(3) Points (max.10)	(4) Assessment (2)x(3)	(3) Points (max.10)	(4) Assessment (2)x(3)	(3) Points (max.10)	(4) Assessment (2)x(3)
1.6.2 Planning d'affectation du personnel (qui, quand, quelles étapes de travail), explications et indication des mois de spécialiste)	3%										

9

P:Hz

Schéma d'évaluation de la partie technique des offres pour les marchés d'une valeur inférieure au seuil de l'UE

Org. unit
Responsable du marché
Évaluateur/rice
Version

Titre du projet : **Projet : Tamheen II / Contrat : Mise en œuvre et animation de deux centres de stages inter-entreprises en TIC à Rabat (lot 1)**
Date
PN **2020.2077.4-001.00**
N°. Contrat **83480641**

(1) Critérier	(2) Weighting in %	Soumissionnaire 1		Soumissionnaire 2		Soumissionnaire 3		Soumissionnaire 4		Soumissionnaire 5	
		(3) Points (max.10)	(4) Assessment (2)x(3)	(3) Points (max.10)	(4) Assessment (2)x(3)	(3) Points (max.10)	(4) Assessment (2)x(3)	(3) Points (max.10)	(4) Assessment (2)x(3)	(3) Points (max.10)	(4) Assessment (2)x(3)
1.6.3	0%										
Interim total 1.6	5%										
1.7 Qualification du contractant											
1.7.1	0%										
1.7.2	10%										
1.7.3	0%										
1.7.4	0%										
1.7.5	0%										
Interim total 1.7	10%										
Total 1	50%										
2 Evaluation du personnel proposé											
2.1 Cheffe/chef d'équipe (selon les prescriptions et critères des TdR)											
2.1.1	5%										
2.1.2	2%										
2.1.3	5%										
2.1.4	5%										
2.1.5	3%										
2.1.6	0%										
2.1.7	0%										
2.1.8	0%										
Interim total 2.1	20%										
2.2 Expert-e 1 (selon les prescriptions et critères des TdR) :											
2.2.1	3%										
2.2.2	1%										
2.2.3	2%										
2.2.4	4%										
2.2.5	2%										
2.2.6	0%										
2.2.7	0%										
2.2.8											
Interim total 2.2	12%										
2.3 Expert-e 2 (selon les prescriptions et critères des TdR) :											
2.3.1	3%										
2.3.2	1%										

Schéma d'évaluation de la partie technique des offres pour les marchés d'une valeur inférieure au seuil de l'UE

Org. unit
Responsable du marché
Évaluateur/rice
Version

Titre du projet : **Projet : Tamheen II / Contrat : Mise en œuvre et animation de deux centres de stages inter-entreprises en TIC à Rabat (lot 1)** Date
PN **2020.2077.4-001.00**
N°. Contrat **83480641**

(1) Critérien	(2) Weighting in %	Soumissionnaire 1		Soumissionnaire 2		Soumissionnaire 3		Soumissionnaire 4		Soumissionnaire 5	
		(3) Points (max.10)	(4) Assessment (2)x(3)	(3) Points (max.10)	(4) Assessment (2)x(3)	(3) Points (max.10)	(4) Assessment (2)x(3)	(3) Points (max.10)	(4) Assessment (2)x(3)	(3) Points (max.10)	(4) Assessment (2)x(3)
2.3.3 - Expérience professionnelle générale	1%										
2.3.4 - Expérience professionnelle spécifique	3%										
2.3.5 - Expérience de direction / du management	2%										
2.3.6 - Expérience régionale	0%										
2.3.7 - Expérience de la coopération au développement	0%										
2.3.8 - Divers	0%										
Interim total 2.3	10%										
2.4 Expert-e 3 (selon les prescriptions et critères des TdR) :											
2.4.1 - Formation	3%										
2.4.2 - Langue(s)	1%										
2.4.3 - Expérience professionnelle générale	1%										
2.4.4 - Expérience professionnelle spécifique	3%										
2.4.5 - Expérience de direction / du management	0%										
2.4.6 - Expérience régionale	0%										
2.4.7 - Expérience de la coopération au développement	0%										
2.4.8 - Divers											
Interim total 2.4	8%										
2.5 Expert-e 4 (selon les prescriptions et critères des TdR)											
2.5.1 - Formation	0%										
2.5.2 - Langue(s)	0%										
2.5.3 - Expérience professionnelle générale	0%										
2.5.4 - Expérience professionnelle spécifique	0%										
2.5.5 - Expérience de direction / du management	0%										
2.5.6 - Expérience régionale	0%										
2.5.7 - Expérience de la coopération au développement	0%										
2.5.8 - Divers	0%										
Interim total 2.5	0%										
2.6 Pool d'expert.e 1 (selon les prescriptions et critères des TdR)											
2.6.1 - Formation	0%										
2.6.2 - Langue(s)	0%										
2.6.3 - Expérience professionnelle générale	0%										
2.6.4 - Expérience professionnelle spécifique	0%										
2.6.5 - Expérience régionale	0%										
2.6.6 - Expérience de la coopération au développement	0%										
2.6.7 - Divers	0%										

Schéma d'évaluation de la partie technique des offres pour les marchés d'une valeur inférieure au seuil de l'UE

Org. unit
Responsable du marché
Évaluateur/rice
Version

Titre du projet : **Projet : Tamheen II / Contrat : Mise en œuvre et animation de deux centres de stages inter-entreprises en TIC à Rabat (lot 1)** Date
PN **2020.2077.4-001.00**
N°. Contrat **83480641**

(1) Critérium	(2) Weighting in %	Soumissionnaire 1		Soumissionnaire 2		Soumissionnaire 3		Soumissionnaire 4		Soumissionnaire 5	
		(3) Points (max.10)	(4) Assessment (2)x(3)	(3) Points (max.10)	(4) Assessment (2)x(3)	(3) Points (max.10)	(4) Assessment (2)x(3)	(3) Points (max.10)	(4) Assessment (2)x(3)	(3) Points (max.10)	(4) Assessment (2)x(3)
Interim total 2.6	0%										
2.7 Pool d'expert.e 2 (selon les prescriptions et critères des TdR)											
2.7.1 - Formation	0%										
2.7.2 - Langue(s)	0%										
2.7.3 - Expérience professionnelle générale	0%										
2.7.4 - Expérience professionnelle spécifique	0%										
2.7.5 - Expérience régionale	0%										
2.7.6 - Expérience de la coopération au développement	0%										
2.7.7 - Divers	0%										
Interim total 2.7	0%										
2.8 Evaluation du personnel proposé au titre de postes non imposés (si les TdR l'exigent)											
2.8.1 Composition de l'équipe et durées d'intervention suffisantes pour la réalisation des tâches indiquées dans le planning d'exécution et dans le planning d'affectation du personnel	0%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
2.8.2 Qualifications des membres de l'équipe et durées d'intervention suffisantes (expériences professionnelles générales et expériences spécifiques à titre individuel) pour le traitement du thème 1	0%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
2.8.3 Qualifications des membres de l'équipe et durées d'intervention suffisantes (expériences professionnelles générales et expériences particulières à titre individuel) pour le traitement du thème 2	0%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
Interim total 2.8	0%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
Total 2	50%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
Total global 1 + 2	100%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
Evaluation en %			0		0		0		0		0
Classement											

Je déclare par la présente que j'ai terminé cette évaluation de façon indépendante, à ma connaissance et de bonne foi. Je traiterais les renseignements de façon confidentielle et je ne transmets aucun détail sur la procédure d'évaluation en cours.

Date, signature

Schéma d'évaluation de la partie technique des offres pour les marchés d'une valeur inférieure au seuil de l'UE

Org. unit
Responsable du marché
Évaluateur/rice
Version

Titre du projet : **Projet : Tamheen II / Contrat : Mise en œuvre et animation de deux centres de stages inter-entreprises en TIC à Casablanca (lot 2)** Date
PN **2020.2077.4-001.00**
N°. Contrat **83480641**

(1) Critérium	(2) Weighting in %	Soumissionnaire 1		Soumissionnaire 2		Soumissionnaire 3		Soumissionnaire 4		Soumissionnaire 5		
		(3) Points (max.10)	(4) Assessment (2)x(3)	(3) Points (max.10)	(4) Assessment (2)x(3)	(3) Points (max.10)	(4) Assessment (2)x(3)	(3) Points (max.10)	(4) Assessment (2)x(3)	(3) Points (max.10)	(4) Assessment (2)x(3)	
1		Évaluation de la conception technique et méthodologique										
1.1		Stratégie										
1.1.1	5%											
1.1.2	5%											
Interim total 1.1	10%											
1.2		Coopération										
1.2.1	2%											
1.2.2	3%											
Interim total 1.2	5%											
1.3		Structure de pilotage										
1.3.1	3%											
1.3.2	2%											
Interim total 1.3	5%											
1.4		Processus										
1.4.1	3%											
1.4.2	2%											
Interim total 1.4	5%											
1.5		Apprentissage et innovation										
1.5.1	3%											
1.5.2	7%											
Interim total 1.5	10%											
1.6		Système de gestion de projet du contractant										
1.6.1	2%											

Schéma d'évaluation de la partie technique des offres pour les marchés d'une valeur inférieure au seuil de l'UE

Org. unit
 Responsable du marché
 Évaluateur/rice
 Version

Titre du projet : **Projet : Tamheen II / Contrat : Mise en œuvre et animation de deux centres de stages inter-entreprises en TIC à Casablanca (lot 2)** Date
 PN **2020.2077.4-001.00**
 N°. Contrat **83480641**

	(1) Criterion	(2) Weighting in %	Soumissionnaire 1		Soumissionnaire 2		Soumissionnaire 3		Soumissionnaire 4		Soumissionnaire 5	
			(3) Points (max.10)	(4) Assessment (2)x(3)	(3) Points (max.10)	(4) Assessment (2)x(3)	(3) Points (max.10)	(4) Assessment (2)x(3)	(3) Points (max.10)	(4) Assessment (2)x(3)	(3) Points (max.10)	(4) Assessment (2)x(3)
1.6.2	Planning d'affectation du personnel (qui, quand, quelles étapes de travail), explications et indication des mois de spécialiste)	3%										

h

Di MR

Schéma d'évaluation de la partie technique des offres pour les marchés d'une valeur inférieure au seuil de l'UE

Org. unit
Responsable du marché
Évaluateur/rice
Version

Titre du projet : **Projet : Tamheen II / Contrat : Mise en œuvre et animation de deux centres de stages inter-entreprises en TIC à Casablanca (lot 2)** Date
PN **2020.2077.4-001.00**
N°. Contrat **83480641**

(1) Criterion	(2) Weighting in %	Soumissionnaire 1		Soumissionnaire 2		Soumissionnaire 3		Soumissionnaire 4		Soumissionnaire 5	
		(3) Points (max.10)	(4) Assessment (2)x(3)	(3) Points (max.10)	(4) Assessment (2)x(3)	(3) Points (max.10)	(4) Assessment (2)x(3)	(3) Points (max.10)	(4) Assessment (2)x(3)	(3) Points (max.10)	(4) Assessment (2)x(3)
1.6.3 Concept de backstopping (avec CV des consultant-e-s techniques et administratifs)	0%										
Interim total 1.6	5%										
1.7 Qualification du contractant											
1.7.1 Expérience professionnelle générale	0%										
1.7.2 Expérience professionnelle spécifique	10%										
1.7.3 Expérience de direction / du management	0%										
1.7.4 Expérience régionale	0%										
1.7.5 Expérience diverse	0%										
Interim total 1.7	10%										
Total 1	50%										
2 Evaluation du personnel proposé											
2.1 Cheffe/chef d'équipe (selon les prescriptions et critères des TdR)											
2.1.1 - Formation	5%										
2.1.2 - Langue(s)	2%										
2.1.3 - Expérience professionnelle générale	5%										
2.1.4 - Expérience professionnelle spécifique	5%										
2.1.5 - Expérience de direction / du management	3%										
2.1.6 - Expérience régionale	0%										
2.1.7 - Expérience de la coopération au développement	0%										
2.1.8 - Divers	0%										
Interim total 2.1	20%										
2.2 Expert-e 1 (selon les prescriptions et critères des TdR) :											
2.2.1 - Formation	3%										
2.2.2 - Langue(s)	1%										
2.2.3 - Expérience professionnelle générale	2%										
2.2.4 - Expérience professionnelle spécifique	4%										
2.2.5 - Expérience de direction / du management	2%										
2.2.6 - Expérience régionale	0%										
2.2.7 - Expérience de la coopération au développement	0%										
2.2.8 - Divers											
Interim total 2.2	12%										
2.3 Expert-e 2 (selon les prescriptions et critères des TdR) :											
2.3.1 - Formation	3%										
2.3.2 - Langue(s)	1%										

Schéma d'évaluation de la partie technique des offres pour les marchés d'une valeur inférieure au seuil de l'UE

Org. unit
Responsable du marché
Évaluateur/rice
Version

Titre du projet : **Projet : Tamheem II / Contrat : Mise en œuvre et animation de deux centres de stages inter-entreprises en TIC à Casablanca (lot 2)**
Date
PN 2020.2077.4-001.00
N°. Contrat 83480641

(1) Critérien	(2) Weighting in %	Soumissionnaire 1		Soumissionnaire 2		Soumissionnaire 3		Soumissionnaire 4		Soumissionnaire 5	
		(3) Points (max.10)	(4) Assessment (2)x(3)	(3) Points (max.10)	(4) Assessment (2)x(3)	(3) Points (max.10)	(4) Assessment (2)x(3)	(3) Points (max.10)	(4) Assessment (2)x(3)	(3) Points (max.10)	(4) Assessment (2)x(3)
2.3.3 - Expérience professionnelle générale	1%										
2.3.4 - Expérience professionnelle spécifique	3%										
2.3.5 - Expérience de direction / du management	2%										
2.3.6 - Expérience régionale	0%										
2.3.7 - Expérience de la coopération au développement	0%										
2.3.8 - Divers	0%										
Interim total 2.3	10%										
2.4 Expert-e 3 (selon les prescriptions et critères des TdR) :											
2.4.1 - Formation	3%										
2.4.2 - Langue(s)	1%										
2.4.3 - Expérience professionnelle générale	1%										
2.4.4 - Expérience professionnelle spécifique	3%										
2.4.5 - Expérience de direction / du management	0%										
2.4.6 - Expérience régionale	0%										
2.4.7 - Expérience de la coopération au développement	0%										
2.4.8 - Divers											
Interim total 2.4	8%										
2.5 Expert-e 4 (selon les prescriptions et critères des TdR) :											
2.5.1 - Formation	0%										
2.5.2 - Langue(s)	0%										
2.5.3 - Expérience professionnelle générale	0%										
2.5.4 - Expérience professionnelle spécifique	0%										
2.5.5 - Expérience de direction / du management	0%										
2.5.6 - Expérience régionale	0%										
2.5.7 - Expérience de la coopération au développement	0%										
2.5.8 - Divers	0%										
Interim total 2.5	0%										
2.6 Pool d'expert.e-1 (selon les prescriptions et critères des TdR) :											
2.6.1 - Formation	0%										
2.6.2 - Langue(s)	0%										
2.6.3 - Expérience professionnelle générale	0%										
2.6.4 - Expérience professionnelle spécifique	0%										
2.6.5 - Expérience régionale	0%										
2.6.6 - Expérience de la coopération au développement	0%										
2.6.7 - Divers	0%										

9

Schéma d'évaluation de la partie technique des offres pour les marchés d'une valeur inférieure au seuil de l'UE

Org. unit
Responsable du marché
Évaluateur/rice
Version

Titre du projet : **Projet : Tamheem II / Contrat : Mise en œuvre et animation de deux centres de stages inter-entreprises en TIC à Casablanca (lot 2)**

Date
PN **2020.2077.4-001.00**
N°. Contrat **83480641**

(1) Critérien	(2) Weighting in %	Soumissionnaire 1		Soumissionnaire 2		Soumissionnaire 3		Soumissionnaire 4		Soumissionnaire 5	
		(3) Points (max.10)	(4) Assessment (2)x(3)	(3) Points (max.10)	(4) Assessment (2)x(3)	(3) Points (max.10)	(4) Assessment (2)x(3)	(3) Points (max.10)	(4) Assessment (2)x(3)	(3) Points (max.10)	(4) Assessment (2)x(3)
Interim total 2.6	0%										
2.7	Pool d'expertise 2 (selon les prescriptions et critères des TdR)										
2.7.1	- Formation	0%									
2.7.2	- Langue(s)	0%									
2.7.3	- Expérience professionnelle générale	0%									
2.7.4	- Expérience professionnelle spécifique	0%									
2.7.5	- Expérience régionale	0%									
2.7.6	- Expérience de la coopération au développement	0%									
2.7.7	- Divers	0%									
Interim total 2.7	0%										
2.8	Évaluation du personnel proposé au titre de postes non imposés (si les TdR l'exigent)										
2.8.1	Composition de l'équipe et durées d'intervention suffisantes pour la réalisation des tâches indiquées dans le planning d'exécution et dans le planning d'affectation du personnel	0%	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
2.8.2	Qualifications des membres de l'équipe et durées d'intervention suffisantes (expériences professionnelles générales et expériences spécifiques à titre individuel) pour le traitement du thème 1	0%	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
2.8.3	Qualifications des membres de l'équipe et durées d'intervention suffisantes (expériences professionnelles générales et expériences particulières à titre individuel) pour le traitement du thème 2	0%	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Interim total 2.8	0%		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total 2	50%		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Total global 1 + 2	100%	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Evaluation en %		0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Classement										

Je déclare par la présente que j'ai terminé cette évaluation de façon indépendante, à ma connaissance et de bonne foi. Je traiterais les renseignements de façon confidentielle et je ne transmets aucun détail sur la procédure d'évaluation en cours.

Date, signature